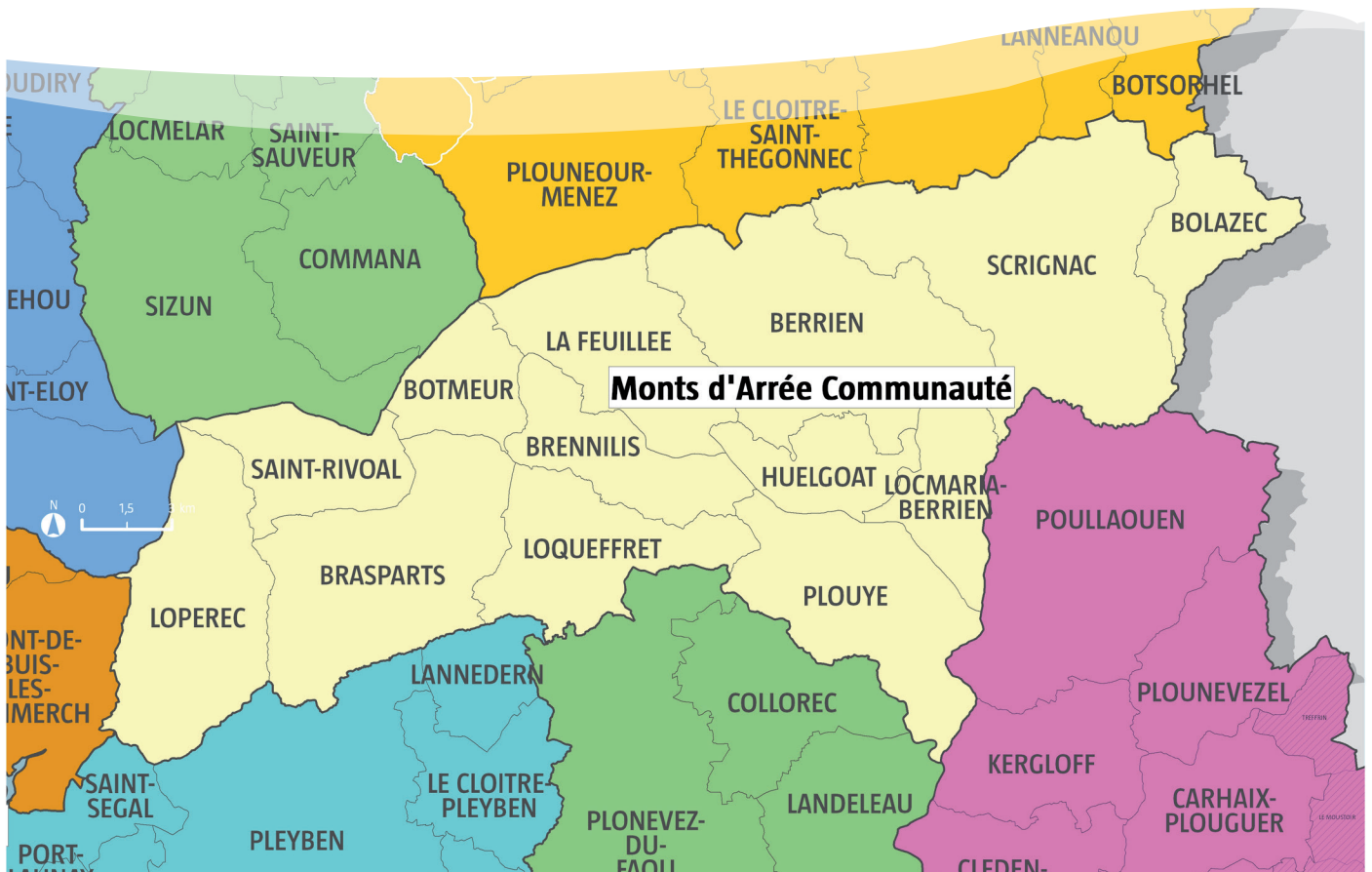




KELOÙ an Ti Kêr



Le mot du Maire

Depuis sa construction en 1880, l'école publique de Saint-rivoal a connu plusieurs rénovations. Celle qui va débiter cette année sera la plus importante, avec une extension concernant la cantine et le préau. Cette rénovation permettra aux enfants, aux personnels enseignant et communal d'avoir de meilleures conditions de travail et de diminuer fortement la dépense énergétique.

Depuis sa transformation en 1983 en école publique bilingue, elle a permis d'attirer de nombreuses familles et ainsi de maintenir la population de notre petite commune et de dynamiser la vie associative. Ces travaux permettront de renforcer son attractivité.

D'autres travaux important sont programmés en 2017 :

- La construction de 2 logements sociaux locatifs par Finistère Habitat qui portera le parc de logement à 8 ;
- L'enfouissement de 3 km de lignes électriques HTA de 20 000 V par ENEDIS qui renforcera la sécurisation de l'alimentation électrique de la commune ;
- L'arrivée (je l'espère) de la fibre optique qui améliorera l'accès à internet.

Depuis le 1^{er} janvier, la Communauté de Communes du Yeun Elez et celle des Monts d'Arrée se sont associés pour former Monts d'Arrée Communauté. Elle comporte 13 Communes : Berrien, Bolazec, Botmeur, Brasparts, Brennilis, Huelgoat, La Feuillée, Locmaria Berrien, Lopérec, Loqueffret, Plouyé, Saint-Rivoal et Scrignac. Elle assure désormais le ramassage des Ordures Ménagères le mardi après-midi.

Après plus d'un an de fermeture, le bar restaurant « L'Auberge du Menez », propriété de la Communauté de Communes, va rouvrir le 18 février prochain avec l'inauguration le 17. Ce commerce est indispensable à la vie conviviale des habitants et à l'accueil des touristes.

**Bonne année à toutes et tous !
Bloavezh mat !**

**Yves-Claude Guillou
Maire**

Recensement de la population

Le recensement de la population de Saint Rivoal se déroule du 19 janvier au 18 février 2017.

La procédure

L'agent recenseur de la commune est Enora Rouillé qui s'est présentée dans chaque domicile entre le 19 janvier et le 18 février 2017. Elle est tenue au secret professionnel. Les réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent la vie privée.

L'évolution du mode de recensement

Les recensements avant 2004

Le premier recensement de l'ère moderne en France est réalisé en 1801, mis en place par Bonaparte. Depuis 1946, les recensements de la population française ont eu lieu à intervalles irréguliers : 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999.

Les recensements depuis 2004

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées exhaustivement une fois tous les 5 ans, par roulement. A cet effet, les communes ont été réparties en cinq groupes constitués selon des règles précises. Chaque année, la totalité de la population et des logements de toutes les communes d'un même groupe est recensée, si bien que, au bout de cinq ans, l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants du pays est recensé.

Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles. Cette date de référence est fixée au 1er janvier de l'année médiane des cinq années d'enquête. Ainsi, au 1er janvier 2016, l'INSEE diffuse les populations légales 2016 qui ont comme date de référence statistique le 1er janvier 2013, date du milieu de la période.

L'objectif du recensement

Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune. La participation de tous les habitants est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous. C'est à partir de ce chiffre que de nombreuses décisions sont prises : la participation de l'État au budget des communes (plus une commune est peuplée, plus cette participation financière est élevée), le nombre d'élus par commune, etc. La connaissance précise de la répartition socio-économique de la population permet également d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : écoles, maisons de retraite, moyens de transport à développer, etc.

Sommaire

2 Recensement

5 Décisions municipales

9 Réalisations et projets

22 Dossier : Loi NOTRe

26 Rencontres

30 Témoignage : TAFTA

33 Vie associative

38 Patrimoine : frelon asiatique

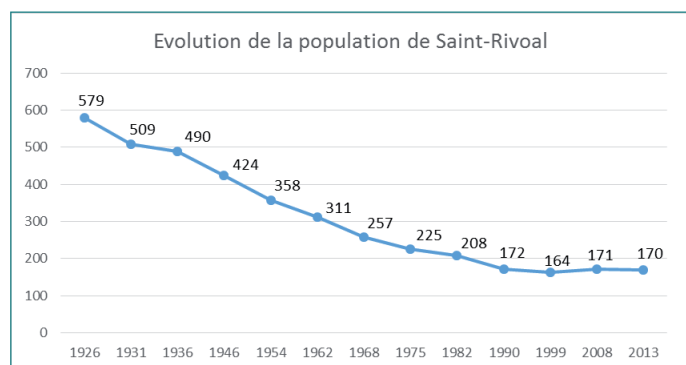
39 Agenda

L'évolution de la population à Saint Rivoal et sur les territoires voisins

Le recensement de la population de la commune de Saint Rivoal sera effectué en 2017. Avant d'analyser les chiffres de la cuvée 2017, il est intéressant d'étudier l'évolution de la population de Saint Rivoal, depuis la création de la commune jusqu'à nos jours. Enfin, une analyse de l'évolution de la population des communes voisines permet de faire émerger les grandes tendances du territoire.

L'évolution de la population de Saint Rivoal

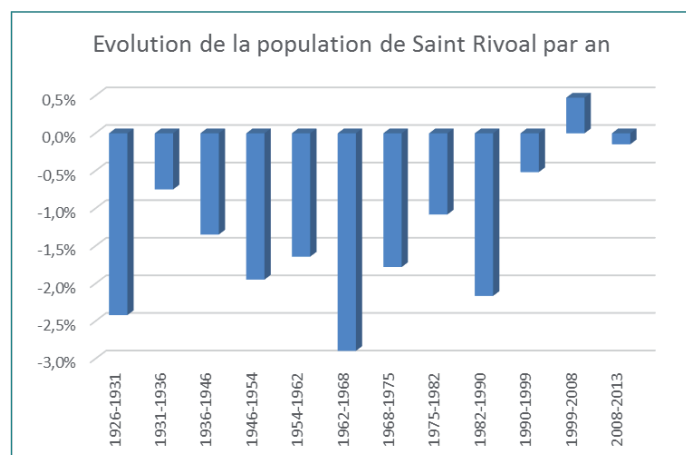
Saint Rivoal n'ayant été créée qu'en 1925, le premier recensement de la commune n'a eu lieu qu'en 1926. Les recensements antérieurs n'indiquaient pas la population de Saint-Rivoal, alors incluse dans celle de Brasparts. Depuis la création de la commune, la population de Saint Rivoal a nettement diminué jusqu'à l'année 1999 (source INSEE) : 415 habitants en moins en 73 ans (de 579 hab. en 1926 à 164 hab. en 1999), soit, en moyenne, une perte de 5,7 habitants par an. Cela représente une diminution de 71,7 % !!! La population a légèrement augmenté entre 1999 et 2012 et on devrait connaître une progression plus forte au recensement 2017.



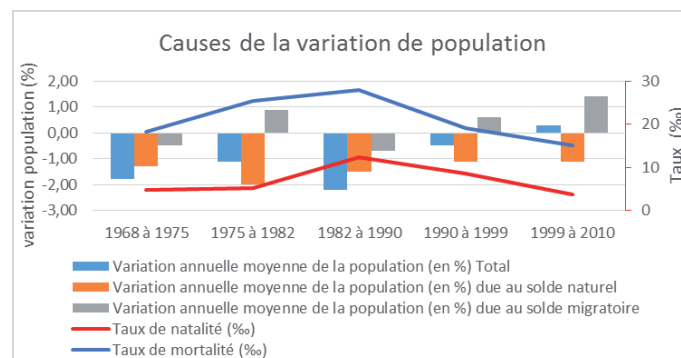
La seconde guerre mondiale, l'exode rural sous l'effet de la mécanisation et surtout le vieillissement de la population (solde naturel négatif) sont les principales causes de ce dépeuplement.

Si on étudie, de manière plus fine, l'évolution de la population au fil des années, on constate que la plus importante perte de population se situe entre 1962 et 1968 avec 9 habitants en moins par an, soit près de 3%.

Après 1968, l'installation d'urbains dans les campagnes (néoruraux) a permis de réduire cette chute.

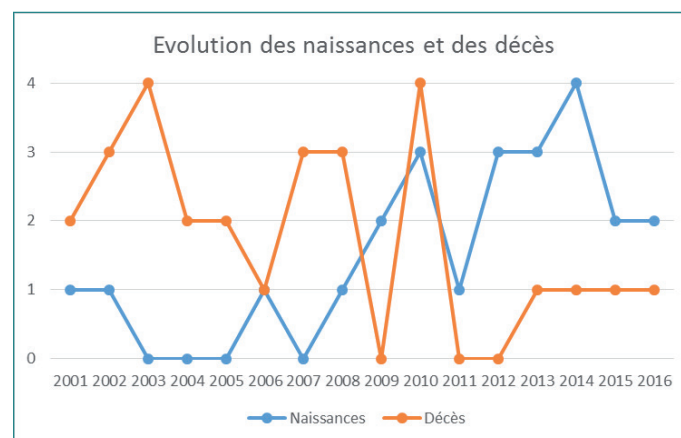


Le solde migratoire est même devenu positif entre 1975 et 1982 (davantage d'arrivées que de départs de la commune) et depuis l'année 1990 : cela s'explique par l'installation de retraités et d'une population en recherche de modes de vie alternatifs. Cependant, cette tendance ne permettait pas de redresser les chiffres de la population car ça ne compensait pas un solde naturel très négatif : le taux de mortalité a été très supérieur au taux de natalité jusqu'en 2009-2010.



Par exemple, de 1998 à 2008 inclus, la commune a enregistré 35 décès pour seulement 5 naissances en 11 ans (7 fois plus de décès) !

Depuis l'année 2009, une nette inversion peut toutefois être constatée : entre 2009 et 2015, on dénombre 8 décès (dont 4 en 2010) pour 20 naissances, en 7 ans !!!



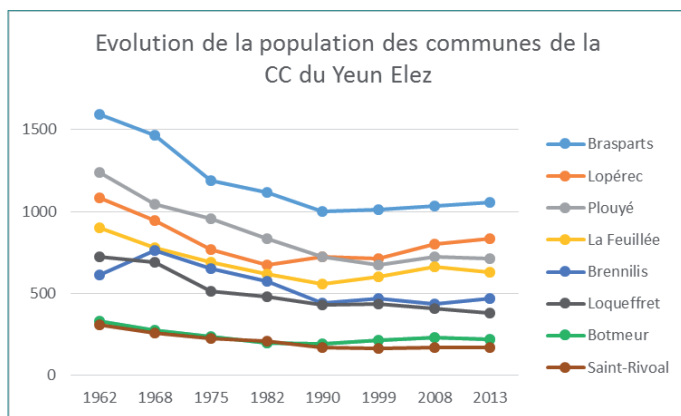
Cette nouvelle tendance s'explique par l'installation de nombreux jeunes attirés notamment par l'originalité de l'école (petite école, bilingue) et un cadre de vie agréable. Les effectifs scolaires sont également en hausse avec de plus en plus d'enfants habitant à Saint Rivoal.

Cette tendance pourrait être davantage amplifiée s'il existait, sur la commune, davantage de logements à louer. En effet, la mairie recense beaucoup de demandes de personnes souhaitant s'installer sur Saint Rivoal. Malheureusement, il est devenu très difficile, aujourd'hui de trouver un logement à louer à Saint Rivoal : en 2013, sur les 141 logements existants, il n'existait que 5 logements vacants (3,6 % des logements). Par contre, Saint Rivoal compte beaucoup de résidences secondaires ou logements

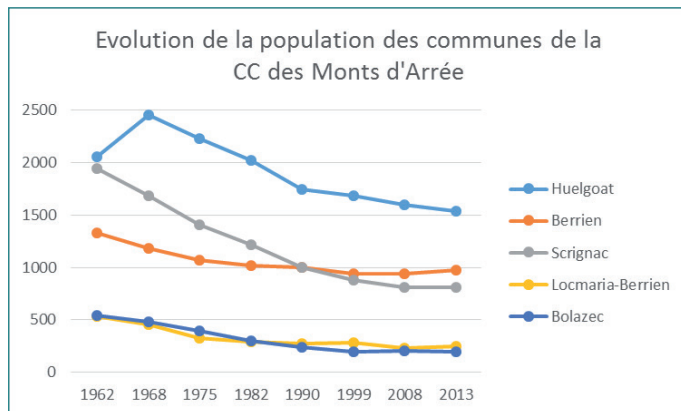
occasionnels qui sont parfois très peu occupés : 36,3 % du parc total de logements (51 logements). La situation de Saint Rivoal est donc similaire à une commune littorale.

L'évolution de la population des communes voisines

Sur le territoire proche de Saint Rivoal, l'évolution de la population est très différente selon les communes. Celles de la communauté de communes du Yeun Ellez suivent globalement la même tendance que Saint Rivoal. Leurs populations ont nettement baissé jusqu'aux années 90 puis elles se sont stabilisées ou ont légèrement augmenté. La commune dont la population progresse le plus est Lopérec (notamment grâce à sa proximité avec la RN 165). A l'inverse, Loqueffret continue de perdre des habitants.

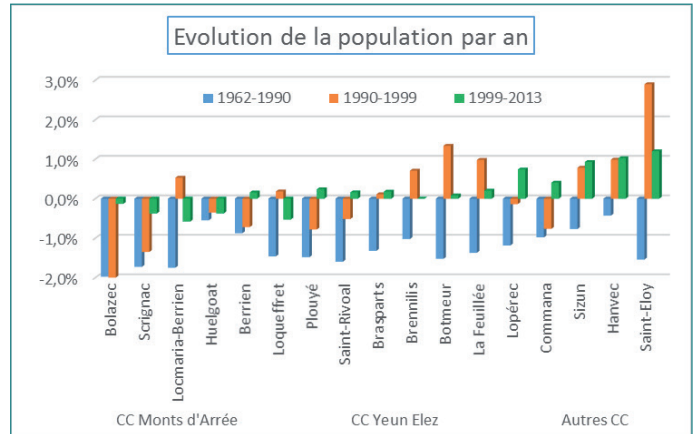


Etant donné que la communauté de communes du Yeun Ellez a fusionné avec celle des Monts d'Arrée, il est intéressant d'étudier l'évolution de la population sur ce territoire. De manière générale, jusqu'aux années 90, la tendance est la même que sur le Yeun : baisse de la population. Par contre, depuis 1999, la tendance n'est pas la même. En effet, à part Berrien qui se stabilise, les 4 autres communes continuent de perdre des habitants. La commune de Huelgoat a perdu 200 habitants entre 1990 et 2013 (-0,5 % par an). Sur cette même période, la population des communes de Bolazec et de Scrignac a chuté de presque 1% par an.



Enfin, parmi les autres communes proches de Saint Rivoal situées en dehors des communautés de communes du Yeun Ellez et des Monts d'Arrée, seule Commana suit la même tendance : baisse jusqu'en 1999 puis légère augmentation. Les communes de Sizun et de Saint Eloy ont une population en nette progression depuis 1990. La

différence est plus nette avec Hanvec qui voit sa population augmenter depuis 1975. Pour Sizun et surtout Hanvec, la population de 2013 est même supérieure à celle de 1962 ! Ceci s'explique notamment par la proximité de ces communes avec les villes de landerneau, Landivisiau ou Brest et de la RN 165 (pour Hanvec).



Poursuivre une dynamique positive

L'évolution de la population est souvent le reflet de la vie d'une commune. Les différents chiffres montrent bien que la commune est sur une dynamique positive : le nombre de naissances est désormais supérieur à celui des décès, les effectifs scolaires sont en hausse avec une augmentation de la part d'enfants habitant à Saint Rivoal, les demandes en logements sont importantes, etc. Afin de poursuivre cette dynamique, l'équipe municipale a décidé de mener plusieurs projets : il est tout d'abord important que l'école perdure et se modernise pour pouvoir attirer davantage de familles. C'est pourquoi la commune a engagé des démarches pour créer une nouvelle cantine scolaire et mettre aux normes le bâtiment actuel (accessibilité et économies d'énergie). Concernant l'habitat, l'absence de logements locatifs sur la commune est problématique car cela empêche des personnes de s'installer à Saint Rivoal. Or, l'expérience montre que la location est souvent une première étape inéluctable avant d'envisager un premier achat (rénovation ou construction neuve). C'est pourquoi, la municipalité a sollicité, par l'intermédiaire de la communauté de communes du Yeun Ellez, le bailleur social « Finistère Habitat » pour créer 2 logements sociaux en contrebas des logements existants.

Mickaël Toullec

Vous trouverez ci-après les décisions prises lors des différentes séances du conseil municipal.

Commission des impôts

Les communes doivent mettre en place une commission communale des impôts directs. Celle-ci est composée du Maire et de six commissaires. C'est le Directeur départemental des finances publiques qui désigne les commissaires et les suppléants à partir d'une liste de contribuables dressée par le conseil municipal et consigné par une délibération. Il doit y avoir au sein de cette liste au moins un habitant qui réside en dehors de la commune mais qui y est imposable. Le rôle de cette commission est notamment de se positionner sur les déclarations de travaux, les permis de construire ou les pièces supplémentaires au sein d'une habitation. Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité la liste proposée par le Maire qui la transmettra au Directeur départemental des finances publiques.

Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergie

Le SDEF (syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère) a proposé à la commune d'adhérer à un groupement de commande pour l'achat de l'énergie. Le conseil valide l'adhésion à l'unanimité.

Inscription du circuit de randonnée communautaire au PDIPR

L'inscription d'un itinéraire pédestre, équestre ou VTT au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) est gage de qualité, de sécurité et de continuité. Elle offre un statut réglementaire aux chemins ruraux concernés et permet à l'itinéraire de bénéficier d'assurances départementales. Les itinéraires inscrits font l'objet d'une promotion départementale, assurée par le Conseil départemental et l'Agence de développement « Finistère tourisme ».

Pour être inscrit, l'itinéraire doit répondre à des critères de qualité techniques et environnementaux. Un agent de la communauté de communes du Yeun Elez a travaillé sur l'inscription du circuit de randonnée communautaire au PDIPR, dont une partie passe par Saint Rivoal. Le conseil municipal donne un accord unanime pour que ce circuit soit inscrit au PDIPR.

Dotations de l'Etat en baisse

L'Etat réduit ses aides financières aux communes. Il a ainsi progressivement baissé sa dotation globale de fonctionnement (DGF) auprès des communes. Pour Saint Rivoal, cela a représenté une baisse de 2166€ en 2014, 7451€ en 2015, 12758€ en 2016 et 18043€ en 2017. Il est donc devenu vital pour la commune de réduire ses dépenses et de trouver des recettes supplémentaires.

La commune a pris la compétence autorisation du droit des sols

La commune de Saint-Rivoal, dotée d'une carte communale depuis le 8 juillet 2008, n'avait pas, à l'époque, délibéré pour prendre la compétence des autorisations et actes relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du sol. En l'absence d'une telle délibération, les autorisations d'urbanisme étaient délivrées par le maire ou le préfet, au nom de l'Etat. Le conseil municipal a délibéré, à l'unanimité, pour donner cette compétence au maire. Par conséquent, depuis le 1er Août 2015, l'autorité compétente pour délivrer un permis de construire ou une autre autorisation et acte relatif à l'occupation ou à l'utilisation du sol est le maire, au nom de la commune et non plus au nom du préfet.

Centre de secours de Brasparts

Le nouveau centre de secours de Brasparts est terminé. La commune de Saint-Rivoal a participé au financement des travaux.

Collège de Commana

Le collège de Commana est le collège de secteur pour les enfants de Saint Rivoal. Lors de l'annonce de sa fermeture, le conseil municipal avait voté, comme d'autres communes, une motion afin de soutenir le maintien de ce collège : «Le conseil municipal de Saint-Rivoal s'inquiète des risques d'abandon du service public en zone rurale et notamment du projet de fermeture du collège de Commana. Cependant, il se félicite de la décision du rectorat et du conseil départemental de consolider la filière bilingue dans le secteur en décidant de relancer celle qui avait été entamée en 2011 au collège de Sizun. Les élus de Saint-Rivoal émettent le vœu qu'une réflexion s'engage pour la création d'un réseau de collèges concernant Sizun, Commana, Plouneour-Menez, pour rechercher des solutions d'avenir tout en respectant la spécificité de chaque site.»

Malgré la mobilisation, l'académie et le conseil départemental ont décidé de fermer les portes du collège de Commana en juin 2017. La municipalité a pris acte de cette décision. Pour les enfants de Saint-Rivoal, l'académie a décidé une sectorisation vers le collège de Sizun qui vient d'ouvrir, en 2016-2017, une section bilingue en 6ème. Le transport scolaire entre Saint Rivoal et Sizun va donc s'organiser avec le Département, lors du premier semestre 2017.

Compteurs Linky

Après quelques échanges lors d'un conseil municipal, il est apparu qu'il y avait encore beaucoup d'incertitudes concernant ce projet d'ERDF. L'avis général est d'attendre plus d'expertise sur les aspects juridiques, sanitaires et protection des données (CNIL) avant de se prononcer.

Un dossier ERDF est consultable en mairie, ou en ligne : http://mairie-st-rivoal.fr/IMG/pdf/linky_ERDF.pdf

Subventions aux associations en 2016

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Montants
Amicale laïque	1180 €
Kroazhent	450€
Ecomusée des Monts d'Arrée	400€
Flap Ha Lenn (bibliothèque municipale)	300€
ADMR Brasparts	150€
Fest-noz ar c'harter	120€
Enfants scolarisés à l'extérieur de la commune	20€ par enfant (x4 = 80€)
Amis de l'EPHAD de Pleyben 20€ par résident	(x2 = 40€)
Eaux et rivières de Bretagne	30€
Vivre dans les Monts d'Arrée	20€
Ecole de musique Brasparts	20€
MFR Pleyben	20€
Musik an arvorig	20€
Ireo Lesneven	20€
Croix Rouge Française	20€
Secours Catholique	20€
Secours populaire de Sizun	20€
DDEN	15€

GIP des Musées de territoires finistériens

L'écomusée des Monts d'Arrée (Commana, Saint Rivoal), le musée de l'école rurale en Bretagne (Trégarvan) et le musée de l'ancienne abbaye de Landevennec ont été créés autour de collections fortement représentatives de territoires finistériens.

Face au poids de la gestion des équipements et aux situations financières fragiles des associations gérant ces musées, le Conseil départemental du Finistère a mené une réflexion sur la coopération possible entre ces 3 musées. Cette démarche a été menée en collaboration avec les Communautés de communes, Communes, Associations et le Parc naturel régional d'Armorique. L'objectif est la pérennisation et le développement culturel de ces musées, par le biais d'une stratégie collective. Le mode de gestion et de gouvernance retenu a été le « Groupement d'intérêt public » (GIP). Le GIP permet d'associer des partenaires publics et privés.

Les missions du GIP seront les suivantes :

- conserver et étudier les collections et éléments de patrimoine relatifs aux trois musées,
- enrichir les collections susceptibles de bénéficier de l'appellation Musée de France,
- concevoir et mettre en œuvre des programmes d'actions culturelles et pédagogiques pour présenter, faire connaître et promouvoir les collections au public le plus large possible.

Un bureau d'études a élaboré un dossier de constitution du GIP qui se traduit par un projet de convention entre les membres. Le GIP est constitué entre :

- le Département du Finistère,
- l'Association des amis de l'Ecomusée des Monts d'Arrée,
- l'Association des amis du Musée de l'Ecole rurale en Bretagne,
- l'Association Abati Landevennec,
- la Communauté des Bénédictins de Landevennec,
- la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon,
- la Communauté de communes du Pays de Landivisiau
- la Communauté de communes du Yeun Elez,
- la Commune de Commana,
- la Commune de Saint-Rivoal,
- la Commune de Tregarvan,
- la Commune de Landevennec,
- le Parc Naturel Régional d'Armorique.

Chaque membre aura un représentant au sein de l'assemblée sauf le conseil départemental qui en aura deux (56% des voix). La commune de Saint Rivoal aura donc un représentant titulaire qui peut être remplacé, si besoin, par un suppléant.

Le conseil départemental a nommé Marie-Annick Jadet à la tête de cette structure qui aura pour mission de mettre en place le GIP.

Le budget prévisionnel d'exploitation 2017 est estimé à 800 000 €. Le budget sera constant dans le temps. Chaque membre est sollicité pour contribuer financièrement à hauteur de la taille de sa population. Par exemple, concernant les collectivités les plus proches, les contributions sont les suivantes :

Collectivités	Contributions
Commune de Saint-Rivoal	1 000 €
Commune de Commana	3 000 €
Communauté de communes du Yeun Elez	5 000€
Communauté de communes du Pays de Landivisiau	10 000€

La participation financière des collectivités sera affectée à l'animation.

Le GIP a été mis en place le 1^{er} janvier 2017.

La Commune de Saint Rivoal a donc été sollicitée pour adhérer à la structure. Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion de la commune au GIP Musées de Territoires Finistériens et le projet de convention. Sa contribution financière

est estimée à 1000 € par an. Hervé QUERE sera le représentant titulaire de la commune et Yves-Claude GUILLOU sera le représentant suppléant.

SCIC de Ti Menez Are

Ti menez Are, à Brasparts (ancien CPTDE : Centre permanent de Tourisme et de Découverte de l'Environnement), est un site qui accueille des groupes : classes d'environnement (en français et en breton), fêtes familiales, réunions et séminaires, formations, groupes à la découverte (randonnée) des monts d'Arrée... Ce centre est doté de 35 chambres et 115 lits, d'une salle à manger, d'une salle de grande dimension propice à l'organisation d'assemblées et de 5 salles de réunion.

Les bâtiments de Ti Menez Are appartiennent au PNRA. Ils seront cédés à la commune de Brasparts en 2025.

Le centre est géré par l'association EPAL qui souhaitait partir il y a quelques années. En effet, ce centre avait des problèmes financiers notamment à cause d'une masse salariale importante et de la fréquentation en baisse. Le PNRA avait donc lancé un appel à candidatures pour la reprise du site. L'association « rêves de mer » était d'accord de reprendre la gestion du centre mais sans les salariés. EPAL a donc décidé de continuer à gérer le centre pour ne pas avoir à licencier le personnel.

Un groupe de travail composé d'élus et de professionnels a travaillé sur le devenir de Ti menez Are. Ce travail a abouti à la décision de créer une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) anonyme à capital variable. L'intérêt de la SCIC est qu'elle permet d'associer des individuels (les professionnels du Centre, personnes qui s'intéressent au Centre), des personnes morales (associations, sociétés, autres coopératives) et des collectivités (Communauté de Communes, Communes, autres EPCI) pour gérer et animer un projet.

Le projet est de diversifier l'offre, notamment auprès des randonneurs et d'en faire un centre multi-usages accueillant différents publics.

La SCIC a été mise en place au mois de septembre 2016 mais la gestion des activités du Centre par la SCIC est effective depuis le 1^{er} janvier 2017.

La SCIC propose une adhésion via la prise de parts sociales. L'unité «part sociale» est fixée à 50€. Chacun peut prendre une ou plusieurs parts. Par exemple, la communauté de communes du Yeun Ellez est membre de la SCIC à hauteur de 10 000 €. Chaque membre a droit à un représentant à l'assemblée générale de la SCIC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la SCIC Ti menez Are, au sein du collège des collectivités et de prendre 5 parts du capital, soit 250 €.

La commune doit aussi délibérer sur la désignation d'un délégué de la commune au sein de la SCIC. Lors du conseil municipal de septembre 2016, aucun conseiller municipal n'était volontaire pour être délégué. Certains conseillers municipaux souhaitaient prendre le temps de la réflexion avant de s'engager ou pas. Lors du conseil municipal suivant, Mickaël Toullec a proposé d'être délégué. Sa candidature est approuvée à l'unanimité.

Tarifs de cantine et de garderie pour l'année scolaire 2016-2017

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de garder les mêmes tarifs que l'année précédente :

Cantine :

enfants	3,05 €
à partir du 3ème enfant	2,15 €
enseignants	5,00 €
repas exceptionnel	4,10 €

Garderie :

collation du matin	5 € par trimestre
Garderie de 7h30 à 8h45	1,60 €
Garderie de 16h30 à 18h30	2,60 € avec le goûter

Personnel communal

En 2016, le personnel communal a évolué. Karine Hamon est devenue cantinière. Nathalie Desanti s'occupe de la garderie et du gîte et Dominique Bicrel a remplacé Jean-Jacques Bouguyon comme agent technique.

Lors des absences du personnel communal (arrêts maladie, absences pour diverses raisons), il est parfois difficile de trouver des remplaçants qui soient disponibles tout de suite. Quelques élus devaient donc remplacer les agents, au pied levé. La commune a donc cherché une personne disponible et volontaire pour faire des remplacements. C'est Enora Rouillé qui a été recrutée pour assurer cette fonction.

Assistance technique pour l'eau et l'assainissement

Etant donné la complexité de l'alimentation en eau potable et l'absence de moyens humains et techniques compétents dans ce domaine sur la commune, la municipalité s'est rapprochée de la société publique locale (SPL) «Eau du Ponant» pour la gestion de l'eau et de l'assainissement communal. Un contrat passé avec cette SPL permet de bénéficier d'interventions techniques sur le réseau de distribution d'eau ou de collecte des eaux usées. Par exemple, la SPL peut assurer les services suivants : le réglage des appareils, un suivi à distance de l'adjonction de chlore et de calcaire, un suivi des débits des stations, etc. La société assure aussi une astreinte les jours non ouvrables. Elle est basée à Guipavas et elle dessert déjà Brest et de nombreuses communes des environs. Par contre, la commune reste maîtresse de la gestion courante.

L'adhésion à la SPL est une assurance de bon fonctionnement en attendant que la nouvelle communauté de communes « Monts d'Arrée communauté » prenne la compétence « eau et assainissement » en 2020.

L'adhésion consiste à acheter 2 actions de 35,72€ et à faire exécuter des interventions d'un montant minimum de 1000€ par an. Ces prestations sont facturées à la commune après interventions. Le maire est mandaté pour représenter la commune aux réunions de cette société. L'engagement initial est de 10 ans renouvelé par tacite reconduction pour des périodes de 5 ans. L'adhésion à la SPL est approuvée à l'unanimité.

Tarifs communaux

Eau, assainissement :

L'eau et l'assainissement deviendront une compétence communautaire en 2020. Les tarifs devront donc être progressivement harmonisés sur l'ensemble des communes de Monts d'Arrée Communauté. Même si les tarifs de l'abonnement n'ont pas augmenté depuis des années, le tarif pour l'année 2017 n'évoluera pas : il s'élève à 68 euros. Concernant la consommation et le branchement, les tarifs existants à Saint Rivoal étant plus bas que sur les autres communes, ils seront augmentés de 5 % en 2017.

Les tarifs de l'assainissement sont raisonnables sur la commune. La municipalité a donc décidé d'augmenter tous les tarifs de 10 %.

Les nouveaux tarifs ont été approuvés à l'unanimité.

EAU		2016	2017
Abonnement		68,00 €	68,00 €
Consommation / le m ³	Entre 0 et 300 m ³	0,78 €	0,82 €
	Entre 301 et 500 m ³	0,42 €	0,44 €
	Plus de 501 m ³	0,23 €	0,24 €
branchement (jusqu'à 10m)		483,00 €	507,00 €
Changement de compteur cassé		prix coûtant	prix coûtant
ASSAINISSEMENT		2016	2017
Abonnement		68,00 €	75,00 €
consommation / le m ³		0,78 €	0,86 €
branchement (jusqu'à 10m)		714,00 €	1 000,00 €

Location du gîte communal :

Les tarifs restent inchangés à part la nuitée qui augmente d'un euro et passe à 15 €. Pour les groupes (gîte complet), il en coûtera 280 € (ce qui correspond à un tarif de 14 euros par personne) ; ce tarif ne change pas par rapport à celui de 2016. A partir de 2017, suite à la création de Monts d'Arrée communauté, les élus communautaires ont décidé qu'une taxe de séjour de 0,20 € sera perçue par nuit et par adulte de plus de 16 ans.

Les nouveaux tarifs sont approuvés à l'unanimité.

Location du gîte	2016	2017
nuitée	14,00 €	15,00 €
10h à 14h	26,00 €	26,00 €
Location pour réunion d'entreprises de 9h à 17h	100,00 €	100,00 €
drap plat	3,00 €	3,00 €
Pâturage	2,30 €	2,30 €

Location de la salle des fêtes :

Pour les associations communales, les tarifs sont maintenus à 80 €. Suite à la réforme territoriale, il faut raisonner à l'échelle de Monts d'Arrée communauté donc pour les associations extérieures à ce territoire élargi, les réservations seront de 100 €. Parmi les autres

tarifs de réservation, seuls vont évoluer les tarifs liés aux demandes de personnes résidents à l'extérieur de la commune.

Les nouveaux tarifs de réservation de la salle ont été approuvés à l'unanimité.

Location de la salle des fêtes				
Associations				
Types d'associations	activité non rémunératrice		activité rémunératrice	
	2016	2017	2016	2017
Associations Communales	0 €	0 €	80 €	80 €
Associations communautaires	10 €	10 €	100 €	100 €
Associations hors CC	80 €	80 €	160 €	160 €
Particuliers				
Types de particuliers	1 jour		Forfait WE	
	2016	2017	2016	2017
Habitants de la commune	61 €	61 €	90 €	90 €
Personnes hors commune	220 €	230 €	320 €	350 €

Charte forestière du Parc naturel régional d'Armorique

La charte forestière du Parc naturel régional d'Armorique (PNRA) a été signée à la mi-décembre. Après avoir réalisé un état des lieux et des consultations, le PNRA a travaillé avec les acteurs locaux de la filière bois sur l'élaboration d'une charte forestière de territoire. L'objectif est de renforcer et développer une filière territoriale en faveur d'une gestion durable de cette ressource. Pour les personnes intéressées par le sujet, il est possible de se procurer en mairie la plaquette réalisée par le PNRA.

Commune du patrimoine rural de Bretagne

La commune de Saint Rivoal a le label « commune du patrimoine rural de Bretagne ». Les bâtiments publics et privés de la commune retenus dans l'étude « LABEL » ou inscrits dans le plan d'aménagement patrimonial peuvent profiter de subventions. Le dossier doit être systématiquement présenté par la mairie. Les modalités liées aux nouveaux dossiers de demande de subventions sont les suivantes :

- 15% TTC pour les travaux à caractère privé (charpente, couverture, menuiserie etc.).
- 20 % HT pour les travaux sur des biens publics (rejointoiement des maçonneries, enduits, charpentes, couverture, etc.).

Le sentier du patrimoine en service

Inauguré le 4 juillet 2015 en présence de la population de Saint-Rivoal, des élus de la commune et de quelques représentants de la communauté de communes du Yeun Elez, le sentier est rentré en phase d'exploitation, si l'on peut dire. Le livret de visite est disponible en mairie, à l'écomusée, à l'auberge des Monts d'Arrée et dans quelques points touristiques à l'extérieur. A défaut du petit livret, on peut aussi suivre le parcours sur un téléphone équipé d'un lecteur «QRcode».

La mise en place ne s'est pas faite sur un coup de baguette magique. Certes, le projet était financé par la communauté de communes du Yeun-Elez mais il a fallu que les habitants apportent leurs contributions, suivant leurs compétences.

Il a fallu rassembler les connaissances existantes au sujet des sites, les présenter sur le livret, construire des pages Internet, faire de la charpente pour restaurer la passerelle du Moulin-Neuf, nettoyer et drainer le chemin qui descend le long du cimetière, poser un poteau ou un petit panneau à chaque station, installer le table d'orientation dans un recoin de la place.

La veille du grand jour il a fallu faire un petit brin de toilette dans les rues concernées par la visite.

Le résultat semble plaire aux visiteurs. On peut signaler aussi qu'il y a eu plusieurs demandes de visite en langue bretonne venant de cours pour adultes ou centre de formation. Même la télévision (FR3) est venue voir comment nous avons réalisé le guidage par Internet.

Il n'y a plus qu'à attendre les saisons prochaines pour savoir si le sentier «tient la route», comme on dit. En tout cas, d'autres communes de la communauté ont montré leur intérêt car elles sont aussi sur des projets semblables, déjà réalisés différemment ou en cours d'étude.

Rappelons aussi que le petit pont de Bodenna, emporté par le courant, a été rétabli. C'était aussi un passage important au temps où presque tous les déplacements se faisaient à pied.



Patrick Cloarec installe la table d'orientation



La nouvelle passerelle du Moulin-Neuf

Hervé Quéré

Des passerelles toutes neuves

Notre commune s'est dotée d'un circuit de découverte du bourg inauguré début juillet 2015. Ce parcours a été dès sa conception prévu pour passer près du Rivoal, à l'emplacement de l'ancien lavoir. Tous ceux qui se sont promenés à cet endroit se souviennent du chemin d'accès pratiquement toujours couvert d'eau avec des passages fangeux et au bout, la passerelle devenue glissante avec quelques planches cassées. Nous ne pouvions pas donner à voir cette décrépitude des accès alors que le cadre de la vallée est magnifique et digne d'être visité.

Pour réaliser ce circuit de découverte, la Communauté de Commune du Yeun Elez nous a alloué une enveloppe de 10 000 € afin de faire face à toutes les dépenses qu'implique ce projet. Ce budget ne permettait pas de confier à des entreprises l'ensemble des travaux nécessaires pour réaliser notre circuit. Ce sont donc vos élus qui se sont partagés ce qu'il était possible de faire par eux-mêmes et ceci par des démarchages auprès d'artisans et de fournisseurs ainsi que la formations de chantiers participatifs impliquant les habitants de la commune.

C'est ce qui s'est passé avec la restauration de la passerelle.

Dans un premier temps, un conseiller a été chargé par M. le Maire d'étudier la faisabilité de l'ouvrage, en faisant intervenir des participants bénévoles et l'employé communal pour tout ce qui ne nécessitait pas l'intervention de machine genre tractopelle. C'est ainsi qu'a été proposé à l'ensemble du conseil municipal, pour la réfection des accès à la rivière, une liste des travaux à réaliser, un planning, une liste de matériaux à acheter. Des devis ont été demandés. Au final, nous avons constaté que nous pouvions réaliser par nous-même cette nouvelle passerelle.

C'est donc le 28 avril 2015 qu'a débuté le 1^{er} chantier qui consistait à réaliser les deux piles de pont sur les berges de la rivière. Un chantier de maçonnerie donc, pour lequel

se sont portés volontaires quatre personnes et qui a duré environ 4 heures. L'ancien pont en bois avait été retiré, ainsi que les pierres bleues de l'ancien pont lavoir en schiste qui se trouvaient dans le lit de la rivière suite à de très grosses crues.



La réalisation des piles en maçonnerie

La nouvelle passerelle a été installée le 15 mai en 3 heures, par 2 bénévoles. Toutes les pièces de bois avaient été préalablement préparées dans l'atelier communal. Puis, le 22 mai 2015, l'ancien pont lavoir a pu être lui aussi remis en place à l'aide d'un tractopelle.



Michel et Dominique sur le pont



Pose de l'ancien pont en pierres bleues

Le samedi 6 Juin 2015 une autre équipe de 3 personnes a installé une autre passerelle sur le Rivoal à Bodenna.



La nouvelle passerelle de Bodenna

Les chantiers participatifs sont l'occasion pour ceux qui le souhaitent, de réaliser des travaux d'intérêt communal. Ces chantiers réalisés par les habitants permettent, en plus de soulager financièrement le budget communal qui en a bien besoin, de permettre aux volontaires de mieux se connaître en partageant une expérience commune. Dans les mois et les années qui viennent d'autres chantiers vous seront sans doute proposés. Si vous êtes intéressés par ce type de participation, vous pouvez vous faire connaître auprès des élus ou du secrétariat de la mairie.

Michel Le Signor

Des sentiers réhabilités

La municipalité souhaite remettre à la lumière des chemins hors du bourg qui ont eu une place importante dans la vie de la commune, par exemple les routes utilisées par les écoliers pour se rendre au bourg dans les années 1950 : celui de Kergombou passant par le Moulin-Neuf, celui de Bodeñgar passant par la route de Lann-ar-Marroù et Pont-ar-Varn. Ce chemin, au printemps 2016, a été défriché et réhabilité lors de plusieurs chantiers participatifs.

Ces chemins sont intéressants pour retrouver les paysages d'autrefois miraculeusement conservés à Saint-Rivoal mais ils ont aussi une utilité plus prosaïque et immédiate : ce ne sont pas les chasseurs qui nous contrediront, eux qui cherchent à dégager un bout de chemin à peu près tous les ans. Ces chemins pourraient servir de parcours à thème exploité par l'écomusée. Leur réhabilitation permet d'entretenir le patrimoine rural.

Le défrichage et la première traversée du chemin de Bodeñgar passant par la route de Lann-ar-Marroù et Pont-ar-Varn ont fait l'objet de journées « chantier » festives au printemps 2016.

Identification des blocages et premier chantier participatif

Une première observation du chemin a permis de cartographier les portions à réhabiliter et de définir les types de travaux à réaliser : obstacle important à dégager, débroussaillage léger à faire, droit de passage à négocier, etc.

Le 15 avril 2016, cinq volontaires et l'agent municipal, Dominique Birel, ont entamé le nettoyage du chemin par du débroussaillage et de l'élagage au-dessus de Pont-Ar-Varn. Ensuite, cette équipe a débroussaillé une partie du chemin entre la route de Lann-ar-Marroù et Bodeñgar.

L'association des chasseurs en action

Le samedi 7 mai 2016 au matin, un véritable commando de défricheurs, divisé en deux équipes, a attaqué le nettoyage du chemin de Penn-ar-gêr à Bodeñgar par les



L'équipe était constituée de chasseurs passionnés par le terroir de Saint-Rivoal et de leurs amis (photo : Louis Quéau)

deux bouts. La jonction s'est faite à peu près au milieu d'un magnifique chemin creux et l'image de la fin du creusement du tunnel sous la Manche est revenue chez plus d'un au moment de la rencontre des deux machines engagées sur le chantier.

La deuxième mi-temps consistait à faire le même exercice sur une partie du chemin de Bodeñgar à la route de Lann-ar-Marroù. Dans les deux cas, le plus difficile a été de dégager les bouchons qui obstruaient les entrées du côté du bas. Malgré tout, la tâche a été possible grâce au potentiel d'une petite machine passe-partout qui peut aussi bien embarquer des amas de branches que des grosses souches.

Pour que les chemins soient vraiment praticables par tous d'un bout à l'autre, il faudra encore que la commune demande l'intervention d'un engin mécanique pour aplanir deux ou trois passages un peu difficiles pour le moment. L'après-midi, un autre programme attendait les défricheurs du côté de Lann-ar-Marroù.

Hervé Quééré

Temps d'activités périscolaires

Hervé Quééré assure la programmation et la coordination des temps d'activités périscolaires. Les activités sont toujours nombreuses et variées.

Les dépenses sont supérieures aux recettes. Parmi les dépenses, en 2016, on peut distinguer 3 917,73 € de frais pour les animateurs externes, 3 700 € de frais de personnel communal (la municipalité tient à remercier Karine, Sandrine et Nathalie pour leur implication dans les TAP), 694,48 € de frais de fourniture. Côté recettes, la commune a reçu 1 800 € d'aides de l'état et 628,50 € d'aides de la CAF.

La contribution de la CAF doit être plus élevée mais cet organisme n'a pas encore reçu le financement à reverser aux communes. La communauté de communes du Yeun-Elez a également financé les TAP en 2016. La nouvelle communauté de communes « Monts d'Arrée communauté » possède également la compétence enfance jeunesse mais, pour l'instant, aucune décision n'a été prise sur le financement des TAP en 2017. Or, cette décision a un impact sur le financement des TAP par la commune. La municipalité se positionnera, au moment du vote du budget, sur l'évolution des TAP.

Aménagement de l'espace devant la bibliothèque

L'espace devant la bibliothèque était souvent boueux en hiver et donc parfois glissant. En outre, la présence d'un sol stabilisé entraînait souvent l'entrée de grains de sable ou de cailloux à l'intérieur de la bibliothèque. Par conséquent, des revêtements alvéolaires ont été posés devant la bibliothèque afin d'en faciliter l'accès. Ces revêtements sont constitués de dalles en plastique, légères et ajourées.

Ces dalles ont été posées à la main puis elles ont été comblées par de la terre. Une fois que la terre sera tassée, elles seront à nouveau remplies avec de la terre puis engazonnées. Ces dalles participent à la végétalisation de l'espace tout en permettant la pratique d'usages jusqu'alors difficiles. En effet, l'herbe pousse dans les interstices sans être compactée par les usages. Des jeux pour petits et grands ont ainsi pu être installés dans cet espace.

Mickaël Toullec

Décoration du transformateur

Le 16 avril 2016, à la demande de la commune, deux animatrices jeunesse Epal de la communauté de communes du Yeun-Elez, Anne Fleury et Nadège Le Men, ont organisé une journée «graff» avec des jeunes du territoire. Neuf jeunes de la communauté de communes du Yeun Ellez, encadrés par un artiste de street art, Mehdi Ichar, ont ainsi égayé, avec leurs bombes aérosols, le vieux transformateur en parpaing situé sur l'ancienne place de la foire.



Afin de garder en mémoire que ce site était auparavant une place de la foire, la municipalité de Saint Rivoal a demandé aux graffeurs de réaliser des graffs en lien avec ce thème, tout en leur laissant une liberté créative. Les jeunes ont ensuite choisi les motifs des œuvres qu'ils allaient réaliser.

Le résultat donne de jolies fresques sur les 3 murs visibles du bâtiment où se mêlent une vache colorée au milieu des fleurs, des chats et des oiseaux dans les arbres, un âne et un loup hurlant. Les jeunes se sont bien amusés.

Sur l'heure de midi, ils ont fait un pique-nique à la salle municipale et tout au long de la journée, ils ont pu échanger avec une partie de la population qui venait admirer leur travail.



Afin de présenter leur réalisation et de faire vivre ce lieu, les jeunes et leurs animatrices ont organisé, le 1er juillet 2016, une soirée de rencontres et d'échanges avec la population de

Saint Rivoal. Les habitants ont ainsi pu partager un repas, des jeux et de la musique avec les jeunes de la communauté de communes.

Mickaël Toullec

Création de deux logements sociaux

Pour pouvoir pérenniser les effectifs scolaires et garder les écoles, il faut une offre de logements plus importante sur notre territoire rural. En effet, en 2013, la commune de Saint Rivoal ne comptait que 5 logements vacants sur les 141 logements existants soit 3,6 % des logements. C'est très peu. Or, la demande est forte. La mairie recense beaucoup de demandes de personnes souhaitant s'installer sur Saint Rivoal. De même, les six logements sociaux existants sur Saint Rivoal n'ont pas désempli depuis leur construction en 2009. Avec une demande forte et une offre faible, il est aujourd'hui devenu très difficile de trouver un logement à louer sur la commune.

Afin de développer une offre locative sociale sur le territoire, l'ex-communauté de communes du Yeun Elez (CCYE) a mené un travail de concertation avec le bailleur social Habitat 29 (depuis le 1er janvier 2017, ce bailleur s'appelle Finistère Habitat). Un accord a été trouvé pour la construction de 10 pavillons locatifs sociaux, répartis sur cinq communes de la CCYE. La viabilisation des terrains est à la charge des communes qui cèdent gratuitement les terrains

au bailleur social. Finistère Habitat se charge du financement du projet, des travaux de construction et de la future gestion des pavillons. Le coût de chaque opération de deux T3 est d'environ 236 000 €, soit 118 000 € par logement. L'État accorde une subvention de 6 221 € et le conseil départemental participe à hauteur de 10 150 €. Le solde est financé par Finistère Habitat. Cette opération bénéficie également, pour les travaux d'aménagements, d'une subvention de 4 000 € par commune, au titre de la réserve parlementaire du député Richard Ferrand, attribuée aux cinq communes concernées. Le coût de viabilisation des terrains, pour la commune, est de 10 250 € HT.

A Saint Rivoal, le projet est de construire deux pavillons sur le terrain communal situé en contrebas des logements sociaux existants (voir carte ci-dessous).

Finistère Habitat a précisé le type de logements qui sera construit : « ce seront deux maisons T3 avec garages qui seront implantées dans l'alignement des 4 pavillons actuels. Finistère Habitat a veillé

à l'intégration architecturale des projets avec l'environnement. Les deux maisons seront de construction traditionnelle avec toiture à double pente. La façade reprendra l'enduit des maisons voisines, auquel s'ajoute un bardage en bois horizontal de teinte naturelle. Un jeu de dégradé entre les deux matériaux permettra une transition d'un tissu résidentiel vers un environnement rural et naturel ».



La pose de la première planche des deux nouveaux logements a été effectuée, le vendredi 16 décembre à 15h30, en présence de quelques élus de la communauté de communes Yeun-Elez (CCYE), de la commune, du député Richard Ferrand et des représentants de Finistère Habitat.

Mickaël Toullec

Aménagement d'un mini terrain de foot

Des jeunes (et des moins jeunes) habitants de Saint Rivoal regrettent l'absence de terrain de foot sur la commune. Il existe déjà deux buts mais le terrain actuellement utilisé, situé plus bas que les salles municipales, n'est pas plat et est très bosselé. La municipalité a donc décidé de l'aplanir pour le rendre utilisable. La terre qui sera utilisée pour aplanir proviendra du site des futurs logements HLM (présence de tas de terre).

Un réaménagement paysager de l'ensemble de ce site socio-culturel et sportif sera également à prévoir.

Mickaël Toullec



Mise aux normes et agrandissement de l'école

L'un des grands projets portés par la municipalité en 2017 sera l'agrandissement de l'école. En effet, ce bâtiment ne répond plus aux normes et aux besoins actuels. Des travaux d'extension et d'amélioration vont débiter cette année.

Un bâtiment trop petit qui n'est plus aux normes

Les effectifs scolaires étant en constante augmentation, les locaux sont devenus trop petits, notamment la cantine et la classe des CE-CM. La cantine actuelle n'accepte en effet que 19 personnes à la fois pour des raisons de sécurité. Le projet prévoit 40 places. En outre, la cantine n'est plus du tout conforme aux normes en vigueur. La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) a de maintes fois alerté la commune sur la non-conformité de la cantine (notamment l'hygiène). Le bâtiment qui est un établissement recevant du public (ERP) ne respecte pas non plus les normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Enfin, le bâtiment étant peu ou pas isolé, les consommations énergétiques sont importantes.

Un site primordial pour la vie de la commune et des habitants

L'école est essentielle au maintien et au développement de la vie de la commune de Saint Rivoal. De par sa spécificité, la petite école publique bilingue participe à la renommée de la commune et du territoire. De nombreuses familles sont venues s'installer à Saint Rivoal parce qu'ils étaient attirés par cette école. De plus, sa localisation au cœur du bourg renforce l'attractivité touristique de la commune en donnant une image positive et dynamique de la commune de Saint Rivoal.

Enfin, depuis 1983, la présence d'une école publique bilingue à Saint Rivoal a permis à de nombreux enfants du territoire (Saint Rivoal, Brasparts, Lopérec, Hanvec, Sizun, etc.) d'acquérir deux langues très tôt, ce qui est un avantage indéniable pour la suite de leur scolarité et leur carrière professionnelle.

Un projet mené en équipe

Face à ce constat de bâtiments sous-dimensionnés et plus aux normes, le conseil municipal a mené une réflexion sur le devenir de cette école puis il a décidé que des travaux étaient nécessaires pour garantir sa pérennité. Après une première proposition architecturale qui n'était pas satisfaisante (trop coûteuse et peu fonctionnelle), l'équipe municipale a décidé de reprendre le projet à zéro.

Un petit groupe de travail s'est constitué, composé d'Yves-Claude Guillou, Jean-Yves Jacq, Hervé Quéré et Mickaël Toullec. Il a été décidé de coupler le projet d'agrandissement de la cantine avec la construction d'une classe au rez-de-chaussée car la classe de l'étage n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ce groupe a sollicité le CAUE du Finistère (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) pour accompagner la commune dans son projet. Le directeur du CAUE, architecte, a fait une nouvelle proposition d'aménagement qui a plu à la commune. Une fois cette proposition approuvée par le conseil municipal, elle a été transmise à l'architecte qui mène le projet, Christian Jallais et au bureau d'études thermiques qui l'accompagne, BET Dilasser. Ce dernier a réalisé un bilan thermique des bâtiments scolaires puis a fait une proposition d'amélioration de la performance thermique du bâtiment et de changement de mode de chauffage.



Enfin, la commune a fait appel à l'ALECOB (Agence Locale de l'Énergie du Pays Centre Ouest Bretagne) pour l'accompagner sur ce projet. Benoit Aignel, son directeur, a notamment échangé avec le BET Dilasser sur les performances thermiques à atteindre et a précisé à la commune les financements possibles liées à la réduction des consommations d'énergie.

Le projet a également été conçu (notamment les plans) en concertation avec le personnel communal qui travaille dans l'école et les enseignants. Ils ont notamment pu exprimer leurs besoins et préciser les contraintes d'usage du bâtiment. Étant donné que ces personnes ont une expérience d'utilisation du lieu, cette étape était primordiale car elles ont ainsi pu apporter leurs contributions afin de rendre le bâtiment plus fonctionnel.

Le projet a également été présenté à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) afin qu'elle vérifie sa conformité par rapport aux normes sanitaires en vigueur.

Afin de prolonger cette volonté de travailler en équipe, quelques élus ont proposé au conseil l'idée de mettre en place des chantiers participatifs pour réaliser une partie des travaux. Même si elle n'engendrait pas une grosse économie pour la commune, cette idée permettait également de fédérer des habitants volontaires autour d'un projet, ce qui pouvait correspondre à une attente de la population. Cette idée a par la suite été abandonnée.

Un projet répondant à différents besoins

Ce projet, tout en permettant de se mettre en conformité avec la loi (hygiène, accessibilité, énergie) vise à améliorer la santé, le confort et le bien-être des usagers (enseignants, personnel communal, enfants) : confort thermique, surface nécessaire par personne, isolation acoustique, qualité de l'air intérieur, etc.



Le nouveau projet consiste à construire une extension à l'arrière du bâtiment principal pour y accueillir le restaurant scolaire. L'ancienne cantine sera transformée en sanitaires et en bureau. L'accueil des parents sera ainsi facilité car le bureau actuel de direction situé à l'étage est très petit. La classe de l'étage est devenue trop petite (elle est limitée à moins de 20 personnes pour des raisons de sécurité) et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour pouvoir augmenter sa surface et se mettre en conformité avec les règles d'accessibilité, la classe de l'étage sera déplacée dans l'actuel préau. En face de cette nouvelle classe, un nouveau préau sera construit. L'escalier

intérieur en bois sera démolie afin d'agrandir l'espace du rez de chaussée. Cette démolition va également permettre de fermer l'accès entre le rez de chaussée et l'étage ce qui facilitera l'isolation entre les deux niveaux. Un escalier extérieur sera créé afin de desservir l'étage qui deviendra indépendant et pourra être utilisé en salle de réunion. L'espace restant dans l'enclos de l'école, côté Ouest, pourra être aménagé en coin verdure pour les petits.

Le chauffage électrique et au gaz sera remplacé par l'installation d'une chaudière à granulés bois, qui est une énergie renouvelable. Celle-ci pourra chauffer la cantine et l'ensemble du bâtiment scolaire. Elle sera dimensionnée de façon à permettre un futur raccordement potentiel avec la mairie, toute proche. Il y a un important gisement d'économies d'énergie à la clé.

Un projet soutenu par les partenaires

Le coût des travaux hors taxe est estimé à 397 500 €. Les honoraires d'architecte s'élèvent à 30 000 € HT. L'ensemble de l'opération est donc estimé à 427 500 € HT, soit 513 000 € TTC. La commune récupérera la TVA au bout de deux ans.

	Coût travaux	Honoraires architecte
Total HT	397 500,00€	30 000,00€
TVA 20%	79 500,00€	6 000,00€
Total TTC	477 000,00€	36 000€

Les capacités financières de la commune de Saint-Rivoal étant très limitées, ce projet ne pouvait voir le jour sans bénéficier d'importantes subventions des financeurs publics : la contribution financière de l'Etat, de la Région et du Département devrait se situer à hauteur de 80 %, ce qui est le maximum autorisé par la loi et devenu très rare.

L'Etat finance le projet à hauteur de 40 % environ : la dotation des équipements des territoires ruraux (DETR) de 82 500 € et le fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) de 85 500 €. La commune devrait en outre bénéficier d'une aide de la Région d'environ 19 % et du Département de 21 %. Les 20 % restants seront à la charge de la commune, soit un montant de 85 500 €.

Le permis de construire accordé

Concernant l'état d'avancement du projet, un permis de construire avait été déposé fin 2016. La commune étant située dans le site inscrit des Monts d'Arrée, l'architecte des bâtiments de France a un avis à donner sur le projet. Il a d'abord émis un avis défavorable, notamment à cause de la pente du toit de la cantine, de la destruction d'un muret à l'arrière et de la création d'un escalier et d'un préau extérieur. Après plusieurs échanges, ses réserves ont finalement été levées. Le permis a été accordé. L'architecte a donc lancé la consultation des entreprises pour réaliser les travaux. Afin que l'école reste fonctionnelle pendant les travaux et ne pas perturber le travail du personnel et des élèves, le projet devra être mené par phases. Ceci étant, à un moment donné, les classes devront être momentanément déplacées.

Mickaël Toullec

Ouverture de l'auberge du Menez

Touchées par la beauté des lieux autant que par la simplicité et la gentillesse des habitants, une famille décide de s'installer à Saint Rivoal et de prendre la gérance du bar-restaurant « l'auberge du Menez ».

Suite à la fermeture de l'auberge du Menez, la communauté de communes du Yeun Ellez (CCYE) a acheté le fonds de commerce. La CCYE devait ensuite rechercher un gérant. Il existait déjà un bail commercial. Une fois que le cahier des charges ait été rédigé, la communauté de communes, accompagnée par la chambre de commerce et d'industrie, a lancé un appel à candidatures. Un jury a rencontré plusieurs candidats. Après le renoncement de deux candidats, c'est donc Annouck, Leo et Marianne qui ont été choisis. Le bail de location gérance est de trois ans.

Lors d'une rencontre, Annouck, la future gérante et sa maman Marianne, m'ont expliqué leur attachement à Saint Rivoal et leurs motivations pour prendre la gérance du bar-restaurant.

Pouvez-vous vous présenter ?

Annouck : Je m'appelle Annouck Bienfait, j'ai 24 ans, je suis une formation de CAP cuisinier à Brest. J'ai 7 ans d'expérience en restauration, davantage sur les services en salle ou au bar. J'ai un petit garçon, Yael, qui a 10 mois.

Je vais travailler avec Leo Le Bras qui a 23 ans. Il est également en formation de CAP cuisinier à Brest. Il a été marin de commerce et cuisinier sur les bateaux. Au départ, Leo était pompier et menuisier. Il s'est occupé d'aménager l'étage du restaurant pour en faire un lieu habitable dans un premier temps.

Marianne : Je m'appelle Marianne Lamy, j'ai 53 ans. J'ai quatre enfants dont Annouck et Jade (12 ans). Mon rôle est d'aider Annouck à monter son projet. Par ailleurs, j'aime la culture, notamment la musique. Je baigne dans le milieu musical depuis que je suis jeune.



Pourquoi avez-vous souhaité vous installer à Saint Rivoal ?

Marianne et Annouck : On habite à Crozon mais on adore venir à Saint Rivoal car on apprécie énormément le cadre environnemental et paysager de cette petite commune : la montagne, la végétation, etc. La montagne nous rappelle la Haute Savoie et les Ardennes où nous avons l'une et l'autre grandi. On aime aussi l'ambiance qui règne à Saint Rivoal et le calme de la campagne. C'est pour toutes ces raisons que nous avons eu le désir d'y vivre.

Pourquoi avez-vous souhaité prendre la gérance du bar-restaurant ?

Annouck : J'ai eu un coup de cœur pour l'auberge. Mon rêve a toujours été d'ouvrir un restaurant-crêperie. Au départ, ma passion est la photographie. Puis j'ai découvert la cuisine qui est aussi un art, comme la photographie. En cuisine, on peut toujours inventer, que ce soit au niveau de la décoration, du partage des saveurs, cela n'a pas de limite. J'aime aussi le contact avec les clients, j'aime que les gens soient contents. A

Saint Rivoal, il s'agit d'une gérance, c'est donc plus facile que s'il avait fallu acheter le fonds de commerce. Comme je suis jeune, la gérance permet de se lancer.

Marianne : Je souhaitais créer un lieu de rencontres où pourraient naître des projets créatifs et musicaux. Annouck rêvait d'ouvrir un restaurant. La gérance de l'auberge nous donne l'opportunité de fusionner nos 2 projets.

Comment allez-vous vous organiser ?

Annouck : Je prends la gérance du commerce. Je vais arrêter ma formation et passer mon CAP en candidat libre. C'est pourquoi, pour les premiers mois, nous serons aidés et accompagnés par un cuisinier

formateur nommé Franck Bourny. Cela me permettra d'ouvrir plus rapidement le restaurant que l'on nous a confié. Léo va poursuivre sa formation de CAP cuisinier jusqu'au mois de juin mais viendra travailler avec nous le week-end. Ensuite, dès l'été, il travaillera avec nous tous les jours.

Marianne : Au démarrage, je vais aider Annouck au restaurant et proposer des animations en lien avec le bar-restaurant. Dans un second temps, j'aimerais créer une association culturelle.

Quel type de restauration allez-vous proposer ?

Annouck et Marianne : Au démarrage (jusqu'en juillet), nous ferons une distinction entre les jours de semaine et le week-end. Du mardi au vendredi, nous proposerons tous les midis un menu de type « ouvrier ». Nous ne proposerons pas de véritable restauration le soir (peut-être de la petite restauration uniquement, et en fonction de la demande). Du vendredi soir au dimanche midi, nous proposerons une cuisine traditionnelle simple et conviviale élaborée à partir de produits locaux et/ ou biologiques. Nous avons déjà contacté des producteurs et des agriculteurs locaux. La carte sera proposée en fonction des arrivages et des saisons. En juillet et août, nous ouvrirons midi et soir, 7 jours sur 7. A partir des vacances de Pâques, nous proposerons aux randonneurs des petits déjeuners et des paniers à emporter (pique-nique), en collaboration avec le gîte communal de Saint Rivoal. Nous ferons également dépôt de pain.

Quelles animations allez-vous proposer ?

Annouck : A l'auberge, nous avons prévu un coin « lecture et jeux de sociétés » et un coin « enfants » afin de permettre aux mamans de se retrouver autour d'une tasse de thé.



Marianne : Nous souhaitons que l'auberge soit aussi un lieu de rencontre avec des projets créatifs et musicaux : salon de thé, expositions, tables de conversation, origamis, etc.



Dans un second temps, je souhaiterais créer une association culturelle, en dehors du restaurant, au sein de laquelle ces mêmes activités seraient pratiquées. Etant baignée dans la musique depuis toute petite, j'aimerais aussi organiser des événements autour de la musique, telles que des jam sessions (séances de musique collectives au cours

de laquelle des musiciens de jazz improvisent librement sur des thèmes donnés) et des animations « piano bar » régulières au cours desquelles nous inviterons des musiciens du territoire à participer. Ma petite fille Jade jouera du piano le week-end. Nous prévoyons également de faire 6 concerts par an. En juin, nous accueillerons l'accordéoniste de Guengat, Yacinthe Mac Kennaf et cet été, nous accueillerons des musiciens de Belgique.

Comment allez-vous communiquer sur ce que vous proposez ?

Annouck et Marianne : Nous sommes en train de créer un site internet et une page facebook. La population pourra y trouver toutes les informations utiles (menu, animation). Nous communiquerons régulièrement pour annoncer nos programmations culturelles et musicales.

Quand pensez-vous ouvrir le bar-restaurant ?

Annouck : L'inauguration de réouverture de l'Auberge du Menez aura lieu le vendredi 17 février de 18h30 à 20h30. A cette occasion, nous organisons un concert avec le pianiste crozonnais Philippe Bossard (Crozon) accompagné de ma petite sœur, Jade. Dès 21h, nous ouvrirons le bar au public au son du piano, et le lendemain, le 18 février, la population de Saint Rivoal aura le plaisir de revoir son restaurant ouvert.

Mickaël Toullec

INAUGURATION DE L'AUBERGE DU MENEZ

VENDREDI 17 FEVRIER :

18h30 - 20h30 : inauguration officielle de réouverture de l'Auberge du Menez
19h30 : concert du pianiste Philippe Bossard (Crozon) accompagné de Jade
21h : ouverture du bar au public au son du piano.
Exposition photo d'Aïcha (Landévennec)

SAMEDI 18 FEVRIER :
ouverture du restaurant

HORAIRES D'OUVERTURE

Jusqu'en juillet :

> mardi au vendredi :

- midi : restauration de type « ouvrier »
- soir : pas de véritable restauration (peut être de la petite restauration uniquement, et en fonction de la demande)
- bar ouvert l'après-midi et le soir.

> vendredi soir au dimanche midi :

- restauration traditionnelle élaborée à partir de produits locaux.
- bar ouvert en continu de 10h à 23h

> dimanche soir et lundi toute la journée : fermé

Juillet et août :

ouverture midi et soir, 7 jours sur 7.

Afin de nous aider à organiser au mieux notre restauration, pensez à réserver. Tél : 02-98-81-45-63

Des aliments locaux et sains pour la cantine

Afin d'améliorer la qualité des repas de sa cantine municipale et de redonner du sens et de la cohérence à l'acte de consommer, la commune de Saint Rivoal souhaite y introduire davantage de produits locaux issus de l'agriculture biologiques et/ou durable.

L'objectif est multiple :

- apporter une nourriture saine aux enfants
- favoriser les liens entre le producteur et le consommateur,
- respecter le cycle des saisons et des productions,
- réduire le gaspillage en adaptant la commande aux besoins,
- réduire les transports (et donc les gaz à effet de serre),
- réduire les déchets (les emballages).

C'est dans ce cadre qu'un groupe de travail s'est créé, composé des membres de la commission municipale « école » (voir la liste des membres en bas de ce courrier) et de la cantinière. Ce groupe a élaboré une méthode de travail, qui décline le projet en quatre étapes.

La première étape a consisté à réaliser un inventaire des aliments consommés à la cantine (origine, quantité, etc.). Les résultats montrent qu'une grande partie des aliments sont issus de l'agriculture biologique. Cependant, concernant l'origine des produits, les aliments viennent principalement de 4 commerçants qui sont des entreprises de taille importante : A2S (poissons, viandes et légumes), Le Saint (fruits et légumes), Leclerc (épicerie

et SovéFrais (produits laitiers, viandes, œufs). Seulement un agriculteur (viande), un maraîcher (légumes, œufs) et un boulanger (pain) « locaux » fournissent la cantine. Pour l'instant, la cantine reçoit donc très peu d'aliments produits localement.

La deuxième étape a consisté à lister tous les agriculteurs et producteurs locaux (Saint Rivoal et ses environs) susceptibles de pouvoir fournir la cantine. Ceux-ci ont été informés du projet par les membres du groupe de travail. Un courrier a notamment été envoyé à tous les agriculteurs de Saint Rivoal.

Aujourd'hui, le projet en est à ce stade. La 3ème étape va consister à échanger avec les agriculteurs et les producteurs volontaires pour étudier les éventuelles possibilités de collaboration : disponibilité de leurs produits (gamme, saisonnalité, fréquence, quantité, tarif, conditionnement, livraison, etc.) et modalités de partenariat (contrat, cahier des charges).

Des garanties en termes de respect des normes sanitaires et d'hygiène seront demandées. En effet, les restaurations de collectivités sont soumises à des règles sanitaires et d'hygiène très strictes et des contraintes économiques (coût du repas qui doit rester modéré afin de ne pas pénaliser les familles).

Si un accord est trouvé entre la mairie et des producteurs, la 4ème étape consistera à la contractualisation entre les deux parties.

Mickaël Toullec

Aménagement de l'espace des « ateliers techniques »

Le site des ateliers techniques est composé d'un hangar communal et d'un espace ouvert constitué de tas de gravats, terre, sable, etc. On y trouve également différents matériels stockés. La vision de ce site ne donne pas une bonne image de la commune, principalement en entrée de bourg car c'est le premier aperçu du bourg de Saint Rivoal quand on vient de Brasparts. Par ailleurs, le fait que ce site soit ouvert à tout le monde, les risques de vol de matériel existent : des panneaux ont été volés près du hangar municipal. Il faut également empêcher l'accès à des voitures et des remorques non autorisées qui peuvent effectuer des dépôts illicites de déchets divers.

Par conséquent, les élus de la commission « aménagement et cadre de vie » ont proposé de clore les abords du hangar communal. Après discussion, la solution retenue est de construire un talus de type agricole, parallèlement à la route, en retrait de quelques mètres. Quelques arbres et arbustes d'origine locale seront plantés. Afin d'entrer et de sortir du site, un portail d'environ 4 mètres de large



a déjà été installé. Les différents travaux de construction du talus seront effectués prochainement par les élus et l'agent technique. Si des habitants souhaitent également participer à ce chantier, ils sont les bienvenus et peuvent se rapprocher de la mairie.

Par ailleurs, deux grands résineux risquant de tomber sur le hangar ont été abattus. Les branches ont été broyées pour en faire du paillage. Les troncs seront vendus à un scieur.

Mickaël Toullec

Sécurisation de la circulation dans le bourg

La municipalité souhaite réduire les dangers liés à la circulation routière dans le bourg afin d'améliorer la sécurité des usagers, des piétons et des riverains. La vitesse des automobilistes est jugée excessive par des riverains et il existe des zones sensibles où la sécurité des piétons doit être améliorée.

Des sites sensibles à sécuriser

Le bourg de Saint Rivoal est traversé par deux routes principales qui sont départementales : la D30 qui relie Brasparts à Sizun et la D42 qui va de Le Faou à Morlaix. Elles communiquent avec des voies secondaires et avec le parking de la place. Sur l'ensemble du bourg, la municipalité a fait un diagnostic qui a permis de recenser 11 sites sensibles.

1 En venant de Sizun, bien que le panneau d'entrée d'agglomération soit situé très en amont de l'urbanisation, l'absence de vision de zone urbanisée n'incite pas l'automobiliste à réduire sa vitesse. En effet, les automobilistes ne perçoivent pas la différence entre la campagne et le début de l'agglomération. Le problème doit être analysé en termes d'anticipation des risques par les conducteurs qui entrent dans une zone d'agglomération sans toujours en avoir bien conscience. Or, au niveau de cette entrée de bourg, il existe deux lotissements qui génèrent une forte densité de piétons et de cyclistes, dont de nombreux enfants. Il faudra donc marquer l'entrée de bourg en créant une rupture paysagère perceptible par les automobilistes. Un passage piéton permettant de passer d'un lotissement à l'autre sera également à créer.

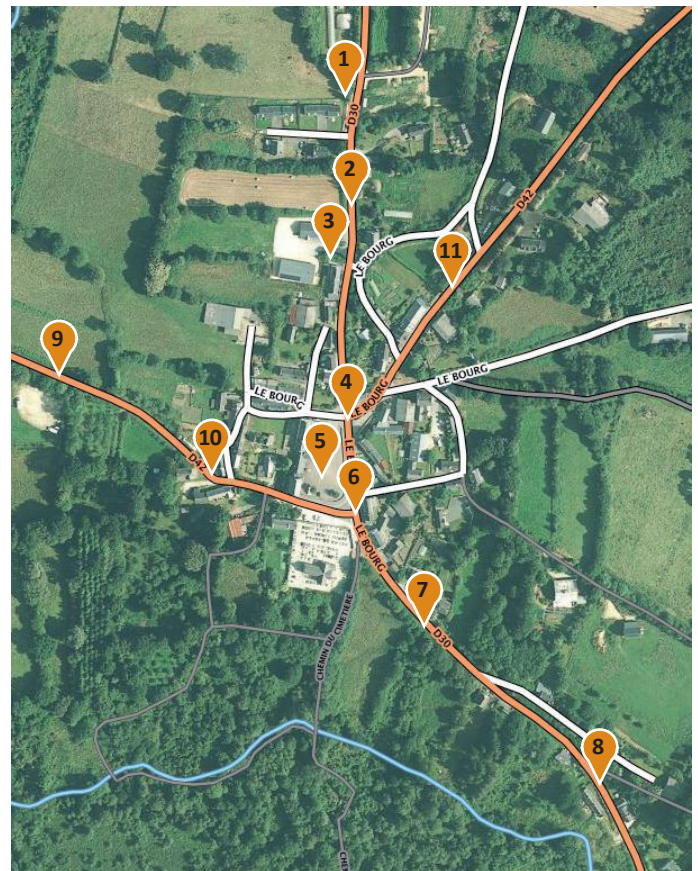
2 Entre ces lotissements et les salles municipales, il manque un cheminement doux permettant la sécurisation des piétons et des cyclistes (bande piétonne) et une signalisation adaptée (attention enfants).

3 La présence des salles municipales, de la bibliothèque et du gîte communal génère, par intermittence, une circulation routière et piétonne importante, notamment lors d'événements festifs. La proximité de la D30 représente un danger potentiel pour les piétons, notamment les enfants qui circulent dans cet espace.

4 Le carrefour de la D30 et de la D42 peut présenter un danger. La ligne de STOP de la D42 n'est pas assez avancée sur la chaussée.

5 Le stationnement et la circulation sur la place sont assez anarchiques. De même, le matin devant l'école, la circulation aléatoire des véhicules déposant les enfants peut représenter un danger pour les piétons.

6 Au niveau du deuxième carrefour de la D30 avec la D42, on se trouve dans un espace où se conjuguent un carrefour de deux départementales, une entrée/sortie du



parking de la place de la mairie et un croisement avec une voie secondaire. La sécurisation de cet espace est à étudier.

7 8 A partir du cimetière, en direction de Brasparts, la pente, associée à une ligne droite, une visibilité dégagée et une impression que la sortie de la zone urbanisée est toute proche, encourage les automobilistes à accélérer. Dans le sens inverse (vers le bourg), la configuration des lieux à l'entrée de l'agglomération (rétrécissement de la chaussée avec le pont et présence d'un virage) contribue à faire ralentir. Par contre, une fois ce virage passé, une ligne droite et un champ visuel qui s'élargit encourage l'automobiliste à accélérer sur une zone où se situent plusieurs sorties d'habitations et un sentier de grande randonnée. Il faudra donc réduire la vitesse au niveau de l'entrée de bourg et créer un cheminement doux entre le sentier du GR et le cimetière.

9 La sortie du parking à camping-cars, fréquentée aussi par les jeunes de la commune n'est pas sécurisée.

10 Le virage à angle droit, au niveau de la maison Cornec n'est pas indiqué en amont. Or, même si l'accès à l'écomusée s'effectue désormais par un autre chemin, cette route est fréquentée, en été. Une signalisation devra alerter du danger.

11 La route de Morlaix étant rectiligne, cela incite à la vitesse. En venant de Morlaix, l'entrée d'agglomération doit être davantage matérialisée.

Un trafic faible et une vitesse réduite

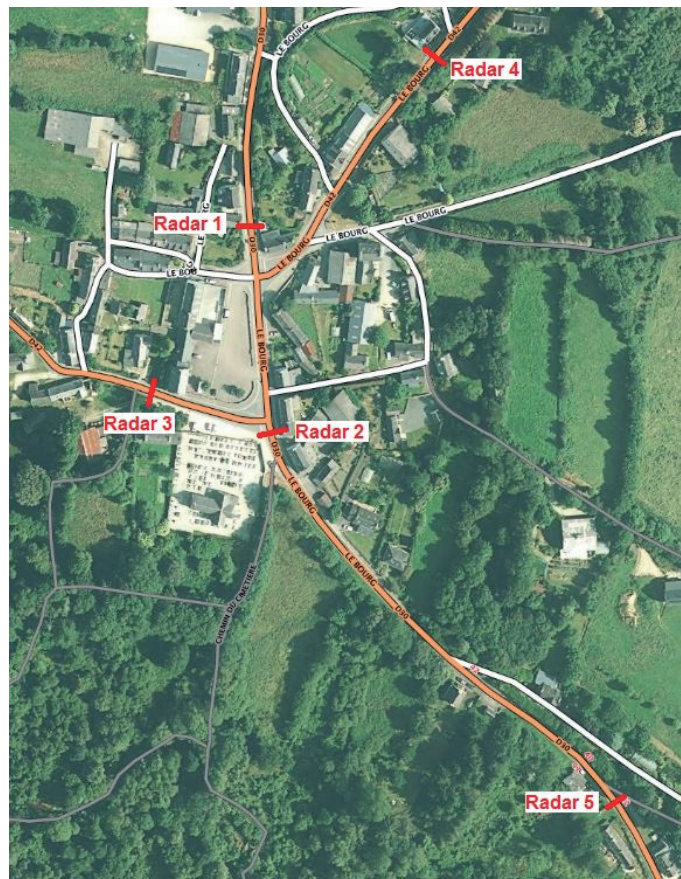
Afin de compléter ce diagnostic, la municipalité a souhaité réaliser une étude du trafic et de la vitesse dans le bourg. A la demande de la commune, l'agence technique départementale (ATD) de Pleyben a posé quatre capteurs de fréquentation et de vitesse dans le bourg, entre le 19 février et le 25 février 2016. Malheureusement, l'ATD les a installés, sans demander l'avis de la commune, à des endroits trop proches du centre bourg. Il aurait été préférable de les installer aux entrées de bourg où la vitesse est souvent plus élevée. En effet, les deux premiers radars ont été positionnés sur la route départementale n°30 (RD30) en amont et en aval de la place de la mairie. Les deux autres radars ont été positionnés sur la RD 42, l'un près de l'écomusée et l'autre sur la route de Morlaix.

Parallèlement, la commune a fait appel à « Finistère Ingénierie Assistance (FIA) », établissement public administratif qui accompagne les collectivités locales dans leurs projets. Afin d'avoir des données plus significatives, un autre radar a été mis en place sur la D30, près du débouché du GR, entre le 2 et le 7 novembre 2016. Même si les premiers radars n'ont pas été bien positionnés, les résultats permettent quand même de tirer quelques conclusions :

Le trafic est faible : moins de 300 véhicules par jour. L'axe le plus fréquenté est la D30. Le pourcentage de poids-lourds (environ 3%) n'est pas très élevé. Cependant, il sera important de les prendre en compte lors des propositions d'aménagements car Saint Rivoal est une commune rurale agricole. Ces chiffres sont cependant à nuancer car le nombre de véhicules est fluctuant selon les saisons. Les relevés ayant été faits en février et novembre, ils ne prennent pas en considération l'influence des trafics saisonniers, notamment touristiques.

Au centre bourg (radars 1, 2 et 3), la vitesse de 50 km/h est bien respectée et il y a peu d'excès de vitesse. 85% des véhicules (V85) roulent en dessous de 46 km/h et moins de 10% des automobilistes sont en excès de vitesse (supérieure à 50km/h).

Pour le radar 4, la vitesse mesurée est un peu plus élevée et le nombre d'excès de vitesse est plus important (19,7%).



Ceci s'explique par le fait que le radar a été positionné un peu plus loin du centre bourg et que la ligne droite incite les automobilistes à accélérer. Cependant la V85 (85% des véhicules roulent en dessous de 52 à 57 km/h) et la vitesse moyenne (38 km/h) restent très correctes.

Concernant le radar 5, la vitesse moyenne est de 46,5 km/h. Le nombre d'excès de vitesse est plus important (environ 36%). Cependant, seulement 8 à 9,5% roulent au-dessus de 60 km/h. Malgré cette vitesse moyenne limitée, la localisation des habitations, très proches de la route, engendre un sentiment d'insécurité et de vitesse. Il est donc important d'apaiser la vitesse à cet endroit.

	Radar 1		Radar 2		Radar 3		Radar 4		Radar 5	
	entrant dans le bourg	sortant du bourg	entrant dans le bourg	sortant du bourg	entrant dans le bourg	sortant du bourg	entrant dans le bourg	sortant du bourg	entrant dans le bourg	sortant du bourg
Nombre de véhicules par jour (moyenne)	154	137	135	132	72	76	89	94	131	139
Trafic total journalier	291 véhicules		267 véhicules		148 véhicules		183 véhicules		270 véhicules	
Pourcentage de poids lourds	3,1%	2,8%	2,3%	2,1%	2,2%	2,9%	3,7%	3,8%	2,5%	2,2%
Nombre de véhicules en excès de vitesse	5,1%	9,1%	6,7%	5,2%	0,0%	0,0%	22,6%	16,9%	34,8%	36,5%
V85*	45 km/h	47 km/h	47 km/h	46 km/h	44 km/h	41 km/h	57 km/h	52 km/h	54 km/h	56 km/h
Vitesse moyenne	28 km/h	28 km/h	32 km/h	31 km/h	26 km/h	23 km/h	39 km/h	37 km/h	46 km/h	47 km/h

*V85 : Vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des véhicules

Les automobilistes roulent donc en général en dessous de 50 km/h. Cependant, en amont et en aval de ces positionnements de radars, il semble important de mettre en place des aménagements conduisant les véhicules à ralentir et permettant aux piétons de se déplacer en toute sécurité.

Des propositions d'aménagement

La commune a sollicité « Finistère Ingénierie Assistance (FIA) » qui a réalisé, avec l'aide du conseil départemental, une étude approfondie pour déterminer le meilleur traitement qualitatif permettant à la fois de réduire la vitesse, de sécuriser la circulation piétonne et de mettre en valeur le bourg. Plusieurs pistes de réflexion ont été proposées dans le cadre de cette étude mais aucune décision municipale n'a pour l'instant été prise sur le choix de tel ou tel aménagement :

Entrées de bourg :

- Marquer l'entrée de bourg en créant une rupture paysagère et/ou une contrainte : marquage au sol, aménagement
- Modifier l'implantation des panneaux d'entrée d'agglomération

Cheminement piétons :

- Créer un cheminement « piétons » continu tout en créant une contrainte afin de faire ralentir les automobilistes
- Enlever les pots de fleurs sur les cheminements piétons
- Installer une signalisation d'avertissement : panneaux « attention enfants »

Croisements :

- Créer des événements sur la route pour montrer la présence de sorties de piétons ou d'automobiles : passage piétons, marquage au sol

Place de la mairie :

- Repenser l'entrée et la sortie de la place
- Identifier les places de parking
- Intégrer des espaces verts afin de casser le « tout minéral »
- Mettre en place un abris vélo, près de l'école
- Créer une zone de rencontre à 20 km/h
- Mettre en place une circulation à sens unique devant l'école

Concernant l'hypothèse d'éventuels aménagements de réduction de la largeur de voie, le passage de véhicules à fort gabarit (tracteurs et engins agricoles, poids lourds) est une contrainte à prendre en compte, étant donné la faible largeur de la voie existante.

Quelques travaux déjà réalisés

La mairie a déjà réalisé un accotement sablé, entre les lotissements et les salles, d'un côté de la voie. Cette voie douce permettra un cheminement sécurisé pour les piétons jusqu'aux principales habitations. Dans un second temps, une délimitation entre les voies routière et piétonne sera réalisée. Une signalisation adaptée

(panneau « attention enfants ») sera également mise en place sur les quatre axes de la commune.

Une partie de ces travaux et des panneaux a été financée par une subvention du Département dont les fonds sont alimentés par les amendes de police.



Poursuite du projet après l'enfouissement des lignes électriques

Afin de réduire le risque de coupures d'électricité générées par les aléas climatiques, ENEDIS (nouveau nom d'ERDF) souhaite enterrer les lignes « HTA » (Haute Tension A). Ces lignes appartiennent à la commune mais c'est ENEDIS qui en a la maintenance. Les travaux devraient démarrer en octobre 2017. Ces travaux vont générer des dégradations du sol du centre bourg.

Il n'est donc pas judicieux de créer des aménagements de sécurisation des piétons en sachant que des travaux d'enfouissement vont être réalisés et, potentiellement, les dégrader. Par conséquent, la municipalité préfère attendre que l'enfouissement des lignes soit terminé avant de poursuivre des travaux de sécurisation routière.

Mickaël Toullec

La loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Troisième et dernier volet de la réforme territoriale, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a été définitivement adoptée le 16 juillet 2015 et publiée au Journal Officiel le 8 août 2015. Cette loi a grandement modifié le découpage territorial autour de Saint Rivoal et remodelé les compétences des différents échelons territoriaux, dont la commune.

La loi NOTRe répond à trois objectifs :

- clarifier les compétences des différents échelons territoriaux,
- faire des territoires les moteurs du redressement économique du pays,
- renforcer les solidarités territoriales et humaines.

Des compétences départementales et régionales redéfinies

La clause de compétence générale, qui permet d'intervenir dans tous les domaines, est supprimée pour les départements et les régions. Seule la commune en conserve le bénéfice. Cette suppression s'accompagne néanmoins d'exceptions : la loi prévoit que « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier ».

Les régions voient leur rôle stratégique en matière d'aménagement du territoire renforcé. Elles deviennent responsables du développement économique, chargée notamment de l'octroi des aides aux entreprises et de l'élaboration de deux schémas majeurs prospectifs sur l'économie et d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets. Plusieurs transferts de compétence en matière de transport et de voirie ont été opérés entre les départements et les régions. A compter du 1er janvier 2017, les régions seront compétentes pour les transports scolaires et la desserte des îles françaises. Cependant, ces compétences peuvent être déléguées aux départements.

Le département demeure la collectivité compétente pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale, les collèges, l'action sociale, la voirie départementale, etc. Il est également confié aux départements l'élaboration avec l'Etat d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services.

Des intercommunalités plus grandes aux compétences étendues

L'article 33 de la loi NOTRe accroît la taille minimale d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (ex : communauté de communes) qui passe de 5 000 à 15 000 habitants. Ce seuil peut toutefois être inférieur (sans pouvoir être inférieur à 5 000 habitants) pour les territoires dont la densité démographique est inférieure à 30 % de la densité nationale (soit 31,02 habitants/km²), ce qui est le cas pour le territoire du Yeun Ellez et des Monts d'Arrée.

La loi propose également de réduire le nombre de structures intercommunales, notamment les syndicats (SIVOM, SIVU) intervenant dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, des déchets, du gaz, de l'électricité et des transports.

Les évolutions des périmètres des EPCI à fiscalité propre et des syndicats ont été précisées par le préfet dans les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI). Leur application devait être réalisée avant le 31 décembre 2016.

Le transfert de nouvelles compétences aux communautés de communes

La loi attribue de nouvelles compétences obligatoires aux communautés de communes : en matière de développement économique, les compétences des communautés sont élargies. La promotion du tourisme devient une compétence communautaire à part entière, avec la possibilité de créer un office de tourisme. La gestion des aires d'accueil des gens du voyage et la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ont également vocation à être exercés à titre obligatoire par les communautés de communes. A plus long terme, la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) fera l'objet d'un transfert en totalité et de façon automatique des communes vers l'échelon intercommunal au 1er janvier 2018. Les compétences en matière d'eau et d'assainissement seront transférées des communes aux communautés de communes au 1er janvier 2020 (au plus tard). Du côté des compétences optionnelles, les communautés de communes devront désormais exercer au moins trois des neuf (et non plus des sept) groupes de compétences optionnelles. Une nouvelle compétence est notamment la création et la gestion de maisons de services au public.

Les nouveautés en matière de mutualisation des services et de gestion des collectivités territoriales

La loi NOTRe prévoit aussi le renforcement de la mutualisation des services entre les collectivités. De même, le dispositif de mise en place et de gestion de services communs entre une communauté de communes et une ou plusieurs de ses communes membres a été simplifié. Le texte facilite enfin les mutualisations entre communes membres d'une même communauté de communes. Ainsi, les communes pourront décider, par convention, la mise à disposition de services et d'équipements entre elles et/ou le regroupement de services et d'équipements existants au sein d'un service unifié. À la différence d'aujourd'hui où la mutualisation concerne toutes les communes, on pourra mutualiser certains services uniquement entre quelques communes.

Enfin, des mesures de loi NOTRe visent à accroître la transparence et à renforcer le fonctionnement démocratique des collectivités territoriales, notamment en poursuivant l'objectif de dématérialisation : information de la population.

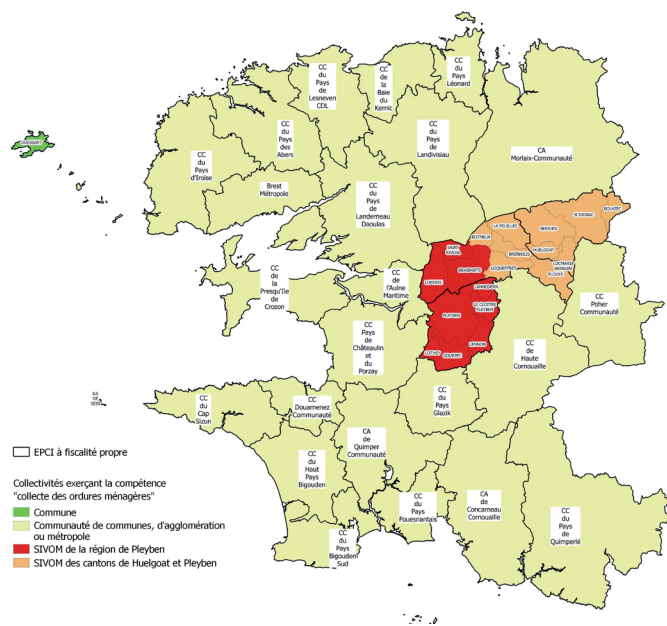
communautés de communes occupent un espace relativement vaste et présentent les densités humaines les plus faibles du département (19 et 21 habitants/Km²) alors que la densité moyenne pour le Finistère s'établit à 131 habitants/Km². Au cœur du parc naturel régional d'Armorique (PNRA), les deux EPCI possèdent un patrimoine naturel remarquable et l'économie locale reste tournée essentiellement vers l'agriculture, la sylviculture et le tourisme.

Les deux EPCI, compte tenu de leurs caractéristiques communes, pourraient se regrouper, formant une intercommunalité de 8 232 habitants. »

Proposition de fusion des syndicats

Le SDCI poursuit parallèlement un autre objectif : la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes.

En 2016, la très grande majorité des communautés de communes dans le Finistère disposaient de la compétence «collecte des ordures ménagères», sauf dans le centre Finistère où deux syndicats intercommunaux assuraient entre autre cette compétence (SIVOM de la région de Pleyben et SIVOM des cantons de Huelgoat et Pleyben)



Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communautés de communes fusionnées (« Monts d'Arrée » avec « Yeun Elez » et « pays de Châteaulin et du Porzay » avec « Région de Pleyben ») ont pris la compétence obligatoire «collecte et traitement des déchets ménagers». Ces deux syndicats, en charge également de la voirie, étaient donc appelés à disparaître. Cela a donc nécessité de revoir l'organisation de la collecte assurée par ces deux syndicats sur ce secteur.

Le SDCI a donc proposé de dissoudre le SIVOM de la région de Pleyben au 1er janvier 2017 et de fusionner le SIVOM des cantons de Huelgoat et Pleyben aux communautés de communes Monts d'Arrée/CC Yeun Elez fusionnées au 1er janvier 2017. Ces fusions impliquent le transfert à la future communauté de communes des compétences résiduelles en matière de travaux de voirie de ces deux syndicats.

Avis du conseil municipal

Suite à la proposition du préfet sur le SDCI, le conseil municipal a donné son accord pour la fusion des communautés de communes du Yeun-Ellez et des monts d'Arrée, mais s'est opposé à la modification des SIVOM d'Huelgoat et de Pleyben : avis favorable pour la section service de réputation et défavorable pour la section travaux.

Préparation de la fusion

A la fin du printemps 2016, quatre commissions communautaires de préparation à la fusion ont été créées. Tous les élus municipaux pouvaient s'y inscrire. L'objectif était d'échanger afin de préparer la mise en place de la nouvelle communauté de communes.

Concernant le devenir des agents des ex-communautés de communes et des ex-SIVOM, le Centre de Gestion (CDG) a aidé les 2 collectivités, notamment pour redéfinir les fiches de poste.

Naissance de Monts d'Arrée communauté

Les deux anciens conseils communautaires du Yeun Elez et des Monts d'Arrée se sont mis d'accord sur le nom du futur établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le lieu de son siège administratif, le nombre et la répartition des délégués par commune. Le nom proposé est « Monts d'Arrée communauté ». Le siège actuel de la communauté de communes du Yeun Elez, situé à Loqueffret est proposé car c'est un bâtiment relativement récent, fonctionnel et la salle du conseil répond aux normes d'accessibilité et est suffisamment dimensionnée pour accueillir les futurs conseils communautaires. Il existe également des possibilités d'extension du bâtiment.

La répartition des délégués par commune tient compte de la population de chaque commune. La nouvelle communauté de communes comptera 13 communes. Chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Si l'on additionne les ex-élus communautaires des deux entités, ils étaient au nombre de 43. Or, la loi oblige de passer à 26 élus avec une dérogation : le nombre de sièges total ne peut excéder de plus de 25 % le nombre de sièges prévus par la loi, soit, pour notre future communauté de communes, un minimum de 26 sièges et un maximum de 32 sièges. Les élus ont choisi 32 sièges. Lorsque la commune ne dispose que d'un siège de titulaire, un conseiller communautaire suppléant est désigné. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau. Les conseils communautaires proposent qu'il y ait 32 délégués répartis de la manière suivante :

- cinq délégués : Huelgoat ;
- quatre délégués : Brasparts et Berrien ;
- trois délégués : Lopérec, Plouyé et Scrignac ;
- deux délégués : Loqueffret, La Feuillée et Brennilis ;
- un délégué : Saint-Rivoal, Botmeur, Bolazec et Locmaria-Berrien.

Les communes devaient délibérer sur ces trois propositions (nom, siège et délégués). Le conseil municipal de Saint Rivoal a approuvé l'ensemble à l'unanimité.

Nouveau bureau communautaire

Pour l'élection du Président et des vice-présidents, les 32 conseillers communautaires des 13 communes étaient présents. Deux candidats étaient en lice pour la présidence : le maire de Plouyé, Marcel Le Guern, ancien président du Yeun Ellez, et Eric Prigent, maire de Botmeur. Ce dernier l'a emporté, par 20 voix contre 11, et une voix pour Jean-Pierre Salaün, Eric Prigent, 48 ans, marié et père de trois enfants, est donc le premier président de Monts d'Arrée communauté. Au bureau, toutes les communes seront représentées, avec 9 vice-présidences et trois vice-présidences déléguées :

- 1^{er} vice-président : Benoît Michel, maire de Huelgoat (Aide à la personne, santé, aire d'accueil des gens du voyage)
- 2^e vice-président : Marcel Le Guern, maire de Plouyé (Services aux communes)
- 3^e vice-président : Jean-Pierre Broustal, maire de Brasparts (ordures ménagères, environnement)
- 4^e vice-présidente : Marie-Pierre Coant, adjointe au maire de Berrien (vie des habitants, enfance, jeunesse, sport, associations, culture)
- 5^e vice-président : Régis Le Goff, maire de La Feuillée (eau potable, assainissement collectif et non collectif, Gemapi)
- 6^e vice-président : Georges Morvan, maire de Scignac (téléphonie, réseaux électriques ; point cyber ; Mégalis)
- 7^e vice-président : Jean-Yves Crenn, maire de Lopérec (tourisme)
- 8^e vice-présidente : Coralie Jézéquel, maire de Bolazec (finances, marchés publics)

- 9^e vice-président : Marcel Salaün, maire de Loqueffret (commerce, artisanat, développement économique)
- 1^{er} vice-présidence délégué : Alexis Manach, maire de Brennilis (Gîtes, logements sociaux)
- 2^e vice-président délégué : Alain Le Cam, maire de Locmaria-Berrien (agriculture, bâtiments, urbanisme)
- 3^e vice-président délégué : Yves-Claude Guillou, maire de Saint-Rivoal (chemins de randonnée)

Nouvelle organisation

Une vingtaine d'agents travaillent dans la nouvelle communauté de communes. Sylvie Pinchault, habitante de Saint Rivoal, est la directrice générale. Une nouvelle organisation va se mettre en place.

2017, une année de transition

La première année, 2017, va consister à mettre en place et organiser la nouvelle communauté. En effet, comme il existait des différences entre les deux ex-communautés (compétences, fonctionnement, etc.), beaucoup de secteurs d'activités sont à harmoniser : déchets, enfance-jeunesse, tourisme, etc.

Les élus envisagent de développer davantage la communication envers la population pour qu'elle connaisse les réalisations de la communauté de communes. Par ailleurs, une étude importante va être lancée pour connaître l'emplacement et l'état des réseaux d'eau dans chaque commune.

Mickaël Toullec



Les vice-présidents et le président. | OF

Anaïs Löhmann



Me zo ganet e Brest e 1992, bevet 'm eus er Folgoed e-kichen Lesneven pa oan bihan, ha goude e Plougerne. E-giz -all, pa oan daou vloaz, on bet o chom er Stadoù-Unanet e bro ar « Maine ». Ma zad oa bet o teskiñ sevel bigi koad eno.

Distroet d'ar Folgoed, on aet da skol Diwan, gant Fañch, Maryvonne, Agnès...

Kroget 'm oa gant ma skolaj e Treglonou. Du-se oa dreist, se oa ur seurt kreizenn vakañsiñ. Evit ar pempvet klas on bet e bro Savoie e-kichen al lenn «Léman» evit ur bloaz ; ma zad en doa ur vag da sevel eno. Da c'houde e oan distroet d'ar skolaj e Gwiseni. El lise on bet ba Karazec.

Anaïs a passé son enfance entrecoupée d'un séjour aux USA et son adolescence entre Le Folgoët et Plouguerneau. Elle a suivi la filière Diwan : l'école primaire à Lesneven, le collège de Guisseny, le lycée Diwan à Carhaix.

Ne ouien ket re petra ober war lerc'h ar bacho, setu e oan aet da welet ar «CIO» evit kaout alioù mat. Plac'h ar CIO n'oa lâret din penaos ober evit ober studioù diwar-benn «architecture du paysage». Neuze oan bet e bro Belgia gant ur gamaladez din da welet ur skol lec'h ma vez desket an dra-se. E-pad daou vloaz on bet eno, nepell deus Bruxelles hag e kêr Bruxelles da c'houde. War lerc'h m'eus graet un «Erasmus» e bro an Alamagn peogwir ma zad a zo alaman a komz a rae din en alaman betek a pevare bloaz. Daou vloaz 'm eus graet eno peogwir ne oa ket ar memes sistem evit ar studioù en Alamagn hag er Belgia

met tapet 'm eus ul «licence» eno. Met ret oa bet din ober c'hwec'h miz kentelioù alamaneg evit kaout ul live mat er yezh alaman. Me oa en ur vro tost deus ar republik Tchek, un eurvezh hent deus ar Pologn. Eno e oa mat pep tra met ar mor a vanke din memestra.

Après son bac elle a poursuivi des études d'architecture du paysage en Belgique puis en Allemagne et a obtenu sa licence là-bas. Elle se plaisait là-bas mais la mer lui manquait beaucoup.

Distroet on neuze da Vreizh hag em eus klasket ur «service civique» : c'hoant 'm oa labourat peogwir e oan aet skuizh gant ar studioù. Ur vignonez n'oa pellgomzet din evit lavar e oa an Ekomirdi o klask unan bennak. Setu on deuet da welet hag em eus bet ur respont buan peogwir e oan gouest da gaozeal brezhoneg. Eizh miz em eus graet amañ.

Elle est donc revenue en Bretagne et elle a pu travailler pendant huit mois à l'Écomusée des Monts d'Arrée dans le cadre d'un «service civique».

Da gentañ 'm eus labouret asambles gant Laurent o tiboullañ koad gant ar gazeg Manon. Graet 'm eus fagodoù keuneud, alies dindan ar glav. Met hanter-amzer e vezen ivez o klask traoù e-barzh al levrioù diwar-benn ar jardinoù hag al liorzhoù. Savet 'm eus un ti glas pe ur «serre» e kerouat. Labouret eo bet an douar gant ar gazeg Manon. Servijet n'eus din memestra ar pezh em boa desket e-pad va studioù , sevel plañioù kalz, tresañ traoù, sevel schemaoù, anavezout ar plant. E bro Alamagn em boa savet kartennoù gant ArcGIS evit teir kumun gant studierien all. Evit komañs e veze savet plañ ur jardin evit nemet ur familh ha war lerc'h evit ur gêr vras. Se 'n eus servijet din evit sevel plañ ar jardin a zo bet savet e-kichen Ti ar re-Bothorel. Da c'houde tout an ober a zo bet degaset gant Laurent. E-pad va studioù e vez savet plañioù met ne veze ket graet e gwir.

E bed al labour eo memes mod : un embregerezh a ra ar plañ hag unan all a ya war an dachenn da ober ar pezh a zo merket war ar plañ. Ral eo gwelet un embregerezh hag a ra an daou dra : studiañ hag ober.

Au début, avec Laurent et sa jument Manon, elle a débarrassé du bois, travaillé la terre ; elle a monté une serre à Kerouat. Mais ell a pu aussi faire des recherches sur les jardins.

Sa formation l'a aidée à mettre en place le jardin de la maison Bothorel: dessiner les plans, faire des schémas, organiser les plantations...

An aergelc'h amañ e Sant-Riwal a oa dreist : o labourat e oan gant Lena, Anaëlle, Christophe ha Liloé. Aes eo bet ivez labourat gant Laurent. M'eus ket bet tamm stress ebet : kroget eo bet goustadik ha muioc'h mui a draoù 'zo bet da ober. Ar pezh-c'hoari hag an diskouezadeg diwar-benn al liorzhoù a zo bet da aozañ ivez. Plijus tre eo bet ivez labourat gant Manon, kazeg an Ekomirdi. Marteze e klaskin ivez labourat e mod-se diwezhatoc'h.



Elle a aimé l'ambiance à Saint-Rivoal, ses relations avec les autres stagiaires, l'organisation de l'exposition sur les jardins ou encore la pièce de théâtre.

Bremañ emañ o c'hortoz e vefe prest ar vilin e Kerouat evit produiñ bleud. Aze vo da ober ar vicher miliner : merañ an dour o tont d'ar vilin, malañ gwinizh, dispartiañ ar bleud hag ar brenn gant ar «blutoir». Ne o ket leun amzer, nemet hanter-amzer. Setu e c'hallin ober traoù all pe kas va studioù war-raok.

E Sant-Riwal em eus bet tro da anavezout kalz a dud peogwir on bet o welet anezho evit kaozeal diwar-benn al liorzhoù : Marie Rannou, Jeanne Le Néen... a tud-all c'hoazh, un dek bennak etre tout, tri diouto e brezhoneg. Gant Jean-Jacques 'm eus labouret ivez evit diblasañ ar mein a oa dirak ti Bothorel hag ober «béton» e-kichen Bro-an-Are. Kezia a oa war-dro ivez ha neuze 'm eus anavezet he zud. Gant Laurent on bet ivez meur a wech er Park an Arvorig ; eno m'eus anavezet tud ivez. Bet on ivez er festoù-noz.

A-benn ar fin e anavezan muioc'h a dud war-dro amañ eget e Plougerne. E kostez Lilia e oan o chom met bras kenañ eo parrez Plougerne ha bet on kalz o veajiñ en diavaez.

Dans quelques mois, Anaïs va peut-être revenir à Kerouat, pour faire tourner le moulin et produire de la farine.

Elle évoque les gens de Saint-Rivoal qu'elle a rencontrés : Marie Rannou, Jeanne Le Néen et d'autres encore avec qui elle a pu s'entretenir en breton. Elle a travaillé avec Jean-Jacques, Kezia, Laurent.

Elle connaît désormais plus de gens à Saint-Rivoal qu'à Plouguerneau !

Annaïg et Hervé Quéré

Chloé Boucher, 1^{ère} dauphine de la Reine de Cornouaille

Chloé Boucher, originaire de Saint Rivoal, a été élue 1^{ère} dauphine de la Reine de Cornouaille, le 28 juillet 2015, à Quimper. Elle y a présenté un dossier sur la commune de Saint Rivoal. Lors d'une rencontre en novembre 2015, Chloé m'a expliqué ses motivations pour se présenter à l'élection et son attachement à Saint Rivoal.

Chloé, peux-tu te présenter ?

J'ai 21 ans, je suis des études d'ostéopathie à Rennes, en 2^{ème} année. Mes parents habitent à Daoulas mais je suis originaire de Saint Rivoal par ma grand-mère paternelle, Henriette Boucher, qui habite à Penn Ar Guer.

Pourquoi as-tu souhaité te présenter à l'élection de la reine de Cornouaille ?

Je danse au cercle celtique de Bro ar Ster Goz (Le Faou) depuis mes 8 ans. Ce cercle celtique a l'habitude de présenter l'une de ses danseuses à la candidature de la Reine de Cornouaille. Cette année, j'ai décidé de me lancer : l'élection de la reine de Cornouaille, c'est prestigieux, c'est habituel dans les cercles. J'avais envie de participer à cet événement car c'est l'aboutissement de tout ce que je fais pour la culture bretonne. C'est aussi l'occasion de se faire un beau costume. C'est très différent de ce que je fais d'habitude mais j'avais envie de faire autre chose, sans rapport avec mes études scientifiques. Enfin, je suis fière d'avoir porté haut les couleurs de mon cercle. »

Comment as-tu confectionné ton costume ?

Devant le jury, j'ai porté un costume de mariée des années 1935, en mode Saint-Rivoal – Brasparts. Ce costume a été confectionné par Christophe Le Guern, passionné dans ce domaine. J'ai perlé mon tablier moi-même, selon un modèle de tablier tiré d'une photo ancienne collectée auprès de personnes de Saint Rivoal et de Brasparts.

Pourquoi avoir présenté un dossier sur Saint Rivoal ?

J'ai choisi de présenter un dossier sur la commune de Saint-Rivoal parce que Mamie est de St Rivoal. J'ai aussi souhaité mettre la commune en avant car je suis très attachée à Saint Rivoal : c'est un petit village riche d'influences qui a su aujourd'hui se forger une forte identité et qui est sûrement le village le plus dynamique culturellement dans les monts d'Arrée.

Que contient le dossier sur Saint Rivoal ?

Le dossier évoque les différentes influences qui font aujourd'hui de Saint Rivoal une identité propre. Pour rédiger mon dossier, je me suis faite aidée par Annaïg et Hervé Quéré et je me suis inspirée du mémoire de Jean Le Crann dans le cadre de ses études (ethnologie, architecture, géologie) et de Camille Vallaux (historien



passé à St Rivoal au début du 20^e siècle (c'est lui qui a fait le discours de la création de la commune).

Mon dossier est divisé en 4 parties :

- 1- Une charnière entre plusieurs mondes : les limites administratives (Cornouaille - Léon), la séparation avec la commune de Brasparts, des modes d'exploitation différents
- 2- Le « Mode » Brasparts-St Rivoal : danses et chants particuliers au territoire, costumes
- 3- Une société de la montagne d'Arrée: la démographie, l'école qui est un facteur de renouveau (sa relation à la culture bretonne, 1^{ère} école bilingue publique du Finistère)
- 4- Une vie culturelle intense : un patrimoine riche (Montagne St Michel, église, maison Cornec), des traditions vivantes (fest noz, fête de la pomme, fête du far, etc.)

Comment s'est passée l'élection ?

L'élection de la reine de Cornouaille s'est déroulée le 26 juillet 2015 à Quimper (c'est le dernier jour du festival de Cornouaille. 18 prétendantes des cercles de Cornouaille se sont présentées au concours (1 candidate par cercle maximum). Le concours se déroule sur 2 jours (samedi et dimanche)

Samedi : réception à la mairie de Quimper puis présentation du dossier et du costume (à huis clos) : j'ai présenté mon dossier pendant 3 minutes puis j'ai répondu aux questions posées par le jury pendant 5 min.

Dimanche : Après la messe en breton du matin (« pas obligatoire mais conseillé »), le défilé initialement prévu dans la matinée a été reporté en début d'après-midi pour cause de mauvais temps. Vers 12h, danse et présentation à la préfecture. A 14h, défilé dans les rues de Quimper.

A 16h, fin du concours et attente des résultats au musée départemental breton. A 18h30, promulgation des résultats sur le balcon du musée :

- Reine de Cornouaille : Camille Guyot, des Eostiged Ar Stangala (Quimper, Kerfeunteun)
- 1^{ère} demoiselle d'honneur : Chloé Boucher
- 2^{ème} demoiselle d'honneur : Solenn Pierre du cercle d'Elliant



Chloé et Christophe Le Guern qui a confectionné son costume



Chloé et son père Eric au défilé War'! Leur



Comment as-tu réagi à l'annonce des résultats ?

J'étais réjouie et très émue. C'était une grande surprise, beaucoup d'émotion et de fierté pour le cercle, la commune et toutes les personnes qui se sont intéressées, de près ou de loin, à cette élection !

Et maintenant ?

J'ai représenté mon cercle et Saint Rivoal pendant toute l'année qui a suivi l'élection. J'ai ainsi participé à 20 événements depuis l'élection : le festival interceltique de Lorient, les filets bleus à Concarneau, la fête de la Saint Loup à Guingamp, etc.

J'ai aussi dû organiser une réception en février 2016 qui réunissait des officiels et des cercles celtiques, soit au total 200 personnes.

Mickaël TOULLEC

Saint Rivoal, commune hors TAFTA

Lors de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2015, les élus de Saint Rivoal ont débattu sur le projet de traité transatlantique entre l'Europe et les USA, appelé TAFTA. Le conseil municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions, a approuvé la motion suivante : Après avoir débattu en session ordinaire des négociations en cours entre l'Union européenne et les Etats-Unis, et conscients des conséquences néfastes des accords finaux prévisibles, les élus municipaux de Saint Rivoal déclarent la commune « ZONE HORS TAFTA. »



De l'OMC au TAFTA

De nombreux lecteurs du bulletin municipal vont sans doute se demander ce que la commune de Saint Rivoal a à voir avec ces transactions internationales dont on entend parfois parler ici ou là dans les médias. C'est un coup de poker très audacieux que tentent les participants à ces négociations, et ceci dans la plus grande discrétion, le plus grand secret vis-à-vis des populations Européennes et Nord-Américaines, qui seront au final les dindons de cette farce.

Mais de quoi s'agit-il ?

Officiellement le but de ces négociations est d'établir les règles d'un grand marché unique, libre et non faussé pour 820 millions de consommateurs. (Aux États-Unis et en Europe).

Qui négocie ?

D'une part, le gouvernement Américain, d'autre part, des experts désignés par la Commission Européenne. Ils se réunissent très régulièrement depuis plusieurs années afin de parvenir à un accord pour la fin de l'année 2016. N'ont accès à ces réunions que les négociateurs officiels et les lobbys des entreprises multinationales, intervenant à titre de conseils, à l'exclusion de toutes autres personnes (Observateurs, journalistes, ...)

Nb : Les négociateurs Européens ne sont pas des élus, ce sont des experts, ils n'ont donc pas de compte à rendre. Ils tirent leur légitimité par le fait qu'ils ont un mandat de négociation (feuille de route) accordé par la « Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'UE ».

(Pour les curieux qui veulent savoir ce que contient le mandat de négociation pour l'UE, Raoul Marc Jennar l'a décortiqué pour nous. (<http://www.jennar.fr/?p=3143>) C'est très instructif.)

Que négocie-t-on dans ces réunions ?

Il s'agit d'harmoniser les normes et règles du commerce Trans et Multi national. Il n'y a pas de sujet tabou. Tout ce qui peut faire l'objet de commerce doit faire l'objet d'un accord : en plus du commerce traditionnel (Matières premières, biens de consommation, agriculture, etc...),

tous les services de santé, l'éducation, l'environnement, les marchés publics, etc.

Comme le droit est différent dans tous ces pays, un tribunal arbitral va se constituer. C'est un tribunal d'exception supra national dont les juges seront nommés et dont les jugements seront sans appel. Seules les entreprises pourront saisir ce tribunal.

Il est bien évident que l'accord sur ces règles (d'un grand marché unique, libre et non faussé) ne peut se faire (pour nous consommateurs) qu'à minima. Les négociateurs ne vont pas s'imposer des règles contraignantes sur l'environnement, le droit du travail, la protection sociale, etc. Cela veut dire que notre quotidien futur serait fait de poulets lavés au chlore, de bœufs aux hormones, d'OGM dans nos aliments, d'armes en vente libre, etc. (c'est déjà le quotidien des Américains). Les Européens ont une plus grande étiquette de consommation avec les labels, les AOC, le moratoire sur les OGM, ils ont aussi un code du travail, une sécurité sociale, etc. Toutes choses qui risquent à coup sûr de passer aux oubliettes.

Un peu d'histoire.

Nous n'avons rien vu venir.... Et pourtant, cette démarche vers la concentration des pouvoirs entre les mains des multi nationales a commencé juste après la seconde guerre mondiale. C'est le 30/10/1949 qu'a été signé le « Gatt », Général Agreement on Tariffs and Trade pour commencer à harmoniser les politiques douanières et ouvrir progressivement les marchés intérieurs. Les négociations du « Gatt » qui se sont déroulées au cours des 8 rounds de 1949 à 1994 visaient à l'élimination des « obstacles » au commerce. Le dernier cycle de négociation, (le plus long) celui de l'Uruguay Round finalisé à Marrakech a abouti à la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui s'est dotée d'un tribunal, l'Organisme de Règlement des Différends « ORD ». L'ORD fait de l'OMC la plus puissante des institutions internationales en mesure d'imposer à des états souverains la modification de leur législation pour se conformer à ses décisions. Cependant l'OMC a été bloquée depuis sa création, jusqu'en Déc. 2013, par de fortes contestations sociales et géopolitiques (manifestations à Seattle en 1999, à Cancun en 2003, à Hong Kong en 2005). Aucun nouvel accord n'a été signé pendant cette période. En décembre 2013, un nouvel

accord est intervenu autour de ce que l'on a appelé « le paquet de Bali ». Les 160 pays, alors membres de l'OMC, ont accepté un accord sur « la facilitation des échanges ». Ce résultat ne peut être compris que par l'influence et le poids de plus en plus direct et écrasant des multinationales et de leurs lobbys dans les négociations internationales et au sein des gouvernements.

Ce relatif blocage de l'OMC a encouragé les multinationales et leurs lobbys ainsi que les états qui les soutiennent à poursuivre leurs objectifs de façon différente, par des négociations secrètes en petits comités. On a donc assisté ces dernières années à une profusion d'accords bilatéraux. Le plus connu et le plus ancien (1994) étant l' « ALENA » (Accord de libre-échange Nord-Américain) entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique. 20 ans après, le recul permet de constater les effets dévastateurs en matière sociale et écologique de cet accord. Le TAFTA fait partie de la dernière génération d'accords. Les négociateurs veulent en faire un des accords de libéralisation du commerce et de l'investissement les plus importants jamais conclus, en s'alignant sur le « plus haut niveau de libéralisation possible ».

Suite aux fuites de ces négociations, la société civile des différents pays concernés commence à s'éveiller par des manifestations, obligeant nos élus responsables à afficher plus de transparence, comme en témoigne la publication du mandat de négociation (plus d'un an après sa publication sur Internet). Pour l'instant cela ressemble fort à une stratégie de communication. La société civile n'a rien à attendre de ces négociations dont le but avoué est de défaire les normes sociales et écologiques.

Quelques exemples de contentieux réglés par l'ORD

Les entreprises porteront plainte dès qu'elles jugeront qu'un État, par ses lois et règles, porte atteinte à ses

profits réels ou espérés.

Il y a de quoi s'indigner mais cette pratique existe déjà. Il est possible de multiplier les exemples (plus de 400 contentieux ont déjà été enregistrés à l'ORD) mais voici 3 exemples significatifs :

- Le cigarettier Phillip Morris a attaqué l'Uruguay et l'Australie à cause de leur législation anti-tabac,
- Une société américaine a attaqué le Canada parce que le pays refuse l'extraction du gaz de schiste,
- Plusieurs multinationales européennes ont attaqué l'Égypte parce que le pays a augmenté le salaire minimum,

Nous pensons (peut-être aujourd'hui à tort) que notre organisation sociale, nos lois, qui ont mis si longtemps à s'élaborer nous protègent.

Si cet accord de libre-échange aboutit, ce sont toutes les lois sociales, les allocations familiales, la sécurité sociale, le code du travail, les lois sur l'environnement, le fonctionnement des collectivités territoriales, etc..., qui vont rapidement être mises en cause, et à terme, démantelées. Ceci avec l'accord de nos élus de haut niveau « démocratiquement » élus.

Plusieurs associations et collectivités territoriales ont entrepris des actions visant à informer, afin de contrer ces négociations car celles-ci doivent au final :

- Être validées par les Etats membres.
- Être validées par le parlement Européen.
- Être ratifiées par les parlements Nationaux.

Michel Le Signor

Impact de TAFTA sur la commune de Saint Rivoal

En l'absence de texte consolidé et de transparence, il existe encore un important enjeu lié à la clarification des activités et des services publics inclus ou exclus des discussions entre l'Union européenne et la Maison Blanche. Ce traité, s'il y a un accord, pourrait ne pas être sans conséquences pour les collectivités territoriales, telles que la commune de Saint Rivoal.

Les conséquences sur le territoire

Ce traité induirait une obligation d'égalité de traitement entre les entreprises. Cela pourrait provoquer l'interdiction des aides publiques (subventions) aux petites entreprises locales. De même, les collectivités territoriales ne pourraient plus insérer de clauses de durabilité (environnementale, sociale et/ou locale) dans leurs appels d'offres afin de choisir les prestataires les mieux-disants (sur des critères qualitatifs) car le

traité pourrait les contraindre à recourir uniquement au prestataire « le moins-disant » sur le plan financier. Or, s'il n'y a plus que l'aspect financier qui compte, les petites entreprises répondant aux appels d'offres ne pourront jamais rivaliser avec les géants américains plus compétitifs. Concrètement, les services de restauration collective des collectivités qui s'approvisionnent auprès de producteurs locaux ne seraient plus autorisés à le faire s'ils trouvaient moins cher ailleurs.

L'existence, dans le traité, de clauses dites de « cliquet » et de « statu quo » remet en cause la capacité pour les collectivités de modifier, dans le temps, les modalités de mise en œuvre d'un service public. Concrètement, de telles clauses sont susceptibles d'interdire à une collectivité territoriale d'envisager le retour à une gestion publique, en régie (avec du personnel communal), d'un service dont la gestion avait été confiée auparavant à un opérateur privé (exemples : services d'eau, de gestion

des déchets, de restauration collective ou de transports urbains), qui pourrait poursuivre la collectivité devant un tribunal d'arbitrage privé.

Les AOC, AOP et autres indications géographiques protégées (IGP) se retrouveraient sous la menace des marques commerciales. Concrètement, si les produits de nos terroirs ne sont pas reconnus par le Tafta, ils pourraient faire l'objet d'usurpations ou de détournement de notoriété de l'autre côté de l'Atlantique (exemple : cidre AOP, fromage, etc.).

Un investisseur dont les éventuels profits auraient, selon lui, été affectés par des politiques publiques (même si elles sont d'intérêt général), pourrait poursuivre une collectivité locale devant un tribunal d'arbitrage privé supplantant les juridictions nationales, pour tenter d'obtenir un dédommagement, ponctionné sur les budgets publics.

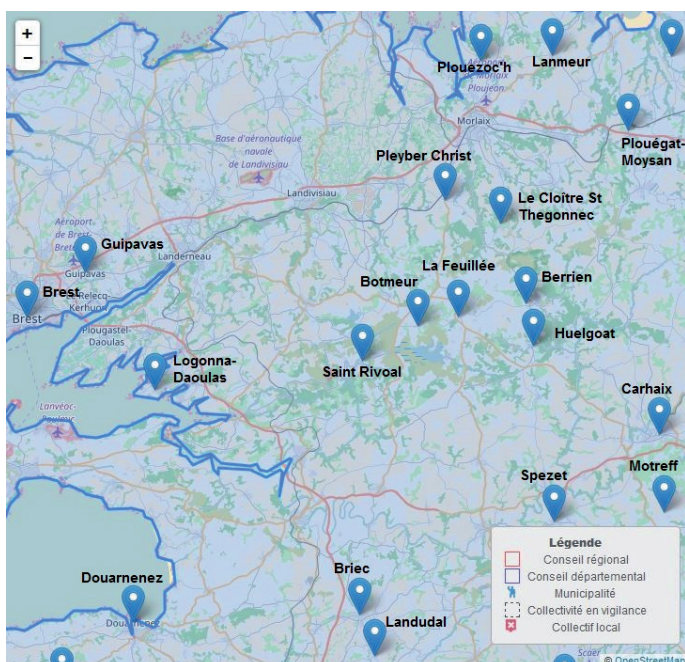
Enfin, l'ouverture aux exportations américaines va inonder le marché agricole européen de produits à bas coûts ce qui accélérera la disparition de milliers d'exploitations agricoles familiales, particulièrement dans les régions à forte production bovine comme la Bretagne.

De plus en plus de collectivités s'opposent au traité

Le traité transatlantique génère une mobilisation inédite des collectivités territoriales. Elles refusent d'être de nouveau exclues des négociations commerciales internationales.

En France, le Sénat a voté à l'unanimité (preuve de la préoccupation croissante des élus locaux), en février 2015, une résolution offensive mettant en garde contre ce projet de traité transatlantique.

Au 9 février 2017, 833 collectivités françaises (communes, conseils régionaux et départementaux) se sont déclarées « hors TAFTA » ou ont émis des réserves sur le contenu et les conditions d'adoption du traité (<https://www.collectifstopafta.org/collectivites/>).



Communes hors TAFTA ou ayant émis des réserves sur le traité

Même si ces délibérations ne disposent d'aucune valeur juridique et administrative, l'objectif est de sensibiliser la société civile autour d'un sujet complexe, de faire monter la pression de l'opinion publique et ainsi de peser sur le processus de décision européenne. Afin de faire savoir aux instances supérieures du pays leur ferme opposition au TAFTA, la commune de Saint Rivoal et des collectivités voisines (Berrien, Botmeur, La Feuillée, etc.) ont ainsi fait connaître leur point de vue, en se déclarant « communes hors TAFTA ».

Une suspension des négociations

En septembre 2016, lors d'un sommet européen, la France a annoncé qu'elle ne soutenait plus politiquement la poursuite de la négociation commerciale entre l'Europe et les Etats-Unis. Mais, faute de majorité (soutenu seulement par l'Autriche et quelques petits pays), la France n'a pu entreprendre aucune démarche formelle pour enterrer la négociation transatlantique. Le gouvernement français n'a finalement pas pu compter sur l'appui clair de l'Allemagne dont sa chancelière Angela Merkel est l'une des principales avocates de l'accord. La Commission européenne préférerait attendre d'avoir un nouveau président à la tête des Etats-Unis avant de poursuivre les discussions. L'élection de Donald Trump a bouleversé la donne. Il a juré de mettre un terme à toutes les grandes négociations commerciales américaines au nom de la protection de l'économie nationale. Les négociations sont donc suspendues jusqu'à la décision officielle de la nouvelle administration américaine, au premier semestre 2017.

L'accord sur le CETA est imminent

Un autre accord de libre-échange dénommé CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement), est en cours de finalisation entre l'Union européenne et, cette fois, le Canada. En effet, le Parlement européen devra se prononcer sur la ratification de cet accord le 15 février. Le CETA soulève aussi de nombreuses questions. Comme pour le TAFTA, le CETA prévoit qu'en cas de désaccord avec la politique publique menée par un Etat, une multinationale peut porter plainte au sein d'un tribunal d'arbitrage international. En outre, l'impact de ce traité sur l'agriculture des Etats membres inquiète les producteurs européens car les garanties de protection de l'agriculture locale sont insuffisantes. Faute d'une traçabilité rigoureuse au Canada, ils craignent que les normes européennes ne soient pas toujours respectées, voire qu'elles soient remises en cause à l'avenir. Une partie des agriculteurs français redoutent une remise en cause des modèles agro-écologiques. Ils déplorent le manque de reconnaissance des produits certifiés français : une certaine d'AOC reconnue sur les 561 existantes. Enfin, le traité prévoit l'importation de 70 000 tonnes de viande bovine et 75 000 tonnes de viande porcine, à droits nuls. Compte tenu d'un coût de production relativement bas au Canada, les agriculteurs français craignent un effet sur les prix alors que le marché est déjà soumis à de fortes amplitudes.

Mickaël Toullec

ASSOCIATION KROAZ HENT

Des nouvelles de Kroaz Hent

L'association Kroazhent a eu 11 ans en Mai 2016. Depuis ses débuts, elle participe à l'animation de la commune en proposant des concerts, des représentations théâtrales, des ateliers réguliers, des stages sur suggestion d'habitants ou d'adhérents.

Chaque atelier a un référent, membre du CA. La volonté de l'association est que l'argent ne soit pas un frein à la pratique d'une activité et des tarifs dégressifs sont mis selon les situations, mais aussi en cas de participation à plusieurs activités de l'association. Toute situation particulière est également entendue. L'adhésion reste modique : individuelle 5 € ; familiale 10 € ; collectif ou association 20 €.

A ce jour, les activités régulières proposées par Kroaz hent sont :

Yoga : chaque lundi pendant la période scolaire de 18h45 à 20h. Activité qui se déroule à la salle polyvalente, animée par Marie-Andrée Madec.
Référente : Jacqueline Bronnec

Théâtre : La troupe « la Belle Equipe » compte maintenant 9 membres. La pièce de Molière « Les Précieuses Ridicules » a été jouée une douzaine de fois à St Rivoal et dans les communes environnantes. La troupe travaille maintenant une nouvelle pièce sur le thème du livre. Elle est dirigée par Martine Geffraut-Cadec, metteur en scène. Les répétitions se font au rythme d'un samedi après-midi par mois et d'un week-end le mois suivant.
Référente : Denise Thouement

Apéro-livres : activité fondatrice de l'association Kroazhent. Une fois tous les mois et demi ou deux mois, un groupe de personnes se retrouvent pour parler de livres, se les prêter, échanger et manger ensemble. Jusqu'en Septembre 2015, ces rencontres avaient lieu au café-épicerie de Botmeur. Celui-ci ayant fermé, les apéros livres se déroulent de manière itinérante actuellement chez les uns et les autres, membres du groupe. Il serait important de trouver un lieu fixe, qui se prête à cette rencontre régulière culturelle, enrichissante, conviviale. Ouvert à tous. Prochain apéro-livres le vendredi 17 mars à partir de 19h30, lieu à définir.
Référente: Bénédicte Le Pen

Dessin botanique : Apprendre à reproduire une plante d'après nature : observer, travailler au crayon les proportions, les volumes, les ombres et les lumières. Encadrée par Aurore Colliou, l'initiation à la technique de reproduction de végétaux se déroule sous forme de 3 ateliers distinctes : graphite, monochrome d'encre, aquarelle sèche, et s'adresse à tous, débutants ou confirmés. Les dates du printemps sont à fixer.
Référente : Isabelle Morvan



Kan Ha Diskan : animé par Ronan Guéblez, cet atelier se déroule en période scolaire, deux fois par mois, le lundi soir de 19h à 21h à la bibliothèque. S'adresse à tous, débutants ou confirmés, bretonnants ou non.
Référente : Nelly Poyet

Les projets :

L'association a programmé plusieurs animations au cours de l'année 2017 (voir agenda). Elle a aussi les projets suivants :

- Accueil de la troupe de Bob Simon de St Pol de Léon : « Les contes de Canterbury » selon des modalités à définir
- Spectacle « Le polisson parolier » dit par Joël Cudennec dans l'univers des textes de Georges Brassens
- Organisation d'un fest-noz dont les bénéfices seront reversés au Collectif « les utopistes en action ».

Contact par mail : kroazhent@laposte.net

Adresse postale : Mairie - 29190 Saint Rivoal

ASSOCIATION «AU P'TIT SEIZE», CINÉ-CLUB DES MONTS D'ARRÉE

L'association a vu le jour en 1997 à Saint Rivoal et y fêtera ses 20 ans cet automne. Nous proposons une séance par mois (de septembre à mai) à la salle polyvalente et ailleurs en partenariat avec d'autres associations. Films de fiction anciens ou plus récents, documentaires, courts-métrages ou films d'animation à découvrir ou re-découvrir !

Prochaines projections à Saint Rivoal :

Vendredi 24 février, à 20h30 : «TABOU», 2012, P. - Fr. - Br. All., N&B, 114 mn

Vendredi 24 mars, à 20h30 : «L'ARMEE DES OMBRES» de J.P. Melville, 1969, Fr. - It., Coul., 140 mn

Adhésion annuelle : 5€ individuel, 10€ famille, 20€ associations, séance : 3€

Contacts : aupetitseize@aliceadsl.fr
aupetitseize.canalblog.com

ASSOCIATION TERRES D'ARREE / BRO AN ARE

21 ans déjà ! Ur bloazvezh warn ugent dija !

L'association Bro An Are anime l'épicerie de producteurs, organise et participe aux marchés locaux (Marché sur l'Eau, Champ du Monde, Fête de la Pomme) depuis 21 ans à St Rivoal. Nous sommes des producteurs et artisans locaux, nous proposons nos produits dans l'ancien presbytère de St Rivoal.

Quoi de neuf ? Petra zo nevez ?

De nouveaux adhérents nous ont rejoints ces dernières années :

- Maha Malbrunot, La Fabrique des 1001 pâtes, propose ses pâtes alimentaires confectionnées à St Martin-des-Champs,
- Aurore Colliou, dessinatrice botanique à Hanvec, égaie l'épicerie avec ses posters et cartes postales,
- John Reynolds brasse sa bière à Roudouderc'h,
- Céline Piriou cuit ses soupes à Plouneour-Menez
- Laura Hemmerlé, habitante de St Rivoal, récolte son miel et confectionne des gâteaux et pains d'épice.



Une nouvelle enseigne colorée, apposée sur la façade, signale l'épicerie. La mairie a amélioré l'accès piétonnier et Anaïs Löhmann a aménagé les abords paysagers du bâtiment. Enfin le jardin emmuré à l'arrière du presbytère est travaillé par Laurent Rannou, jardinier à l'Ecomusée, qui propose un jardin potager familial et des animations régulières sur ce thème.

Anaïs, Christophe (tous deux salariés de Bro An Are et de l'Ecomusée) et les producteurs vous accueillent les mardis et vendredis après-midi toute l'année, et tous les jours en Juillet et Août.

Chaque été, la forte fréquentation de l'épicerie, qui est aussi l'accueil de la Maison Cornec, montre que l'ancien presbytère est un lieu incontournable pour les visiteurs et les habitants de St Rivoal.

*Au plaisir de vous rencontrer à l'épicerie ou sur un marché!
Gant ar blijadur d'en ho kwelet en ispisiri, pe war ur marc'had!*

ASSOCIATION LEUR AR C'HORNEG

C'est une association créée en 1991 dont la finalité est de regrouper des descendants d'Yvon CORNEC et d'Anna BROUSTAL, bâtisseurs de la maison CORNEC en 1702.

But : Publier un bulletin annuel consacré au patrimoine local (généalogie - témoignages oraux - microtoponymie). 25 bulletins publiés à ce jour.

Adhérents : 75 familles environ, dont la plupart extérieures à la commune, mais ayant des attaches familiales ou affectives locales.

Nous avons participé financièrement à des actions de restauration touchant le patrimoine local : église et calvaire où la commune était maître d'œuvre.

Pour nous contacter et adhérer :

Ecrire à notre siège social : Mairie - 29190 - SAINT RIVOAL ou contacter :

Joseph PICHON - président de l'association.
Tél : 02 98 03 30 43 ou mail : joseph.pichon@wanadoo.fr
ou Jacqueline BRONNEC - vice présidente

ÉCOMUSÉE DES MONTS D'ARRÉE

TOUS ENSEMBLE COLLECTONS

Inventaire participatif des arbres fruitiers de la commune de Saint Rivoal

L'écomusée des monts d'Arrée, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du verger conservatoire, souhaite réaliser un nouvel inventaire du patrimoine fruitier de la commune de Saint Rivoal.

En 1992 les habitants furent nombreux à participer à l'enquête ce qui nous a permis de mettre en place le verger conservatoire (alors composé de 35 variétés présentes en de nombreux endroits et notamment sur les talus). Au-delà de ce « matériel » végétal de nombreux savoir-faire ont été collectés. Le verger conservatoire permet d'étudier mais aussi de diffuser ce patrimoine. Pour information : 1080 pommiers furent recensés.

En 2017 nous vous proposons d'être à nouveau acteur de la réactualisation de l'inventaire. La diversité des variétés est-elle toujours la même ? Ces arbres qui depuis ont continué à se développer sont sans doute devenus de véritables piliers de la biodiversité. Comment les garder vivants ? les entretenir ?

Pour faire le point sur la situation, l'écomusée ouvre un groupe de travail, ouvert à tous, afin de transmettre la méthodologie de l'inventaire mais aussi pourquoi pas de l'amender.

- Repérage des arbres.
- Etat dans lequel se trouve les arbres
- Les arbres fruitiers repérés en 1992 comment ont-ils évolués ?
- De nouveaux vergers ont ils été plantés ? (de quelles variétés sont ils composés ?
- Les variétés locales sont elles toujours utilisées ?

Votre aide nous sera très utile pour réaliser ce diagnostic. quelques habitants nous ont déjà bien aidé, les enfants de l'école participeront également à cet inventaire.



Nous vous proposons pour cela de nous rejoindre :

Le vendredi 3 mars à 20h30 au moulins de Kerouat à Commana afin tout d'abord d'échanger sur la méthode, puis de se répartir les différents secteurs à inventorier (pourquoi pas village par village). Nous vous présenterons également un outil collaboratif de géolocalisation, pour ceux qui le souhaite, afin de constituer une base de données qui servira par la suite pour le suivi annuel des arbres.

Le mercredi 15 mars 2017 à la maison Cornec de 10h à 17h30 pour un atelier de restauration des arbres fruitiers (théorique le matin et pratique l'après-midi). Le but de cet atelier est de diffuser les techniques qui permettent de maintenir en état les arbres y compris les plus âgés et de relancer leur potentiel de production.

Le mercredi 5 avril de 14h à 17h à la maison Cornec pour un atelier de greffage des arbres (production et restauration). L'occasion de diffuser le patrimoine fruitier, et avoir recours aux variétés locales.

**Dimanche 8 octobre à la maison Cornec
FÊTE DE LA POMME**

Restitution du travail d'inventaire 2017 avec les personnes qui ont participé à celui-ci (Conférences, visites de vergers...)

Jeudi 23 novembre à la maison Cornec pour une animation concernant la mise en place d'un verger familial : choix des arbres, choix des variétés, techniques de plantation, conseils pour la conduite des arbres sur leurs premières années.

Petit rappel sur les objectifs de cet inventaire

- Identifier et localiser une banque de greffons disponibles pour tous.
- Donner à comprendre le bocage sur Saint Rivoal. L'arbre fruitier est un témoin de l'évolution de notre rapport au paysage.
- Impliquer un maximum d'habitants du territoire (nous tenons à ce que cette action soit la plus participative possible).
- Transmettre des savoir-faire reproductibles par chacun.
- Contribuer à développer la biodiversité domestique (variétés fruitières).

**Territoire à la carte !
Une carte subjective du territoire,
dessinée par ses habitants**

L'Ecomusée invite les habitants volontaires à participer à l'atelier Géographie Subjective : emmenés par une équipe d'artiste dans un projet artistique participatif, les habitants sont invités à dessiner leur propre carte du territoire des Monts d'Arrée. Mais il ne faut pas s'y tromper, il ne sera pas question de géographie mais de ressenti, de poésie et d'envies.

L'équipe de Géographie subjective viendra en résidence du 17 au 21 avril, travailler avec un groupe de volontaires sollicités 3 h par jour pendant 5 jours.

Si vous souhaitez participer à ce travail de création, vous pouvez d'ores et déjà remplir le questionnaire joint (le déposer à la mairie), et nous contacter pour vous inscrire au groupe de travail.

**Ecomusée des Monts d'Arrée - T. 02 98 68 87 76
contact@ecomusee-monts-arree.org**

AMICALE LAÏQUE

L'amicale laïque est une association qui, actuellement, ne regroupe que les parents d'élèves de l'école de Saint Rivoal. L'association souhaite désormais s'ouvrir à toutes celles et tous ceux désirant soutenir ou s'investir pour l'école (habitants, anciens parents, etc.). Vous êtes donc les bienvenus.

L'amicale laïque participe à la vie de l'établissement scolaire en finançant diverses projets pédagogiques (théâtre, piscine, sorties diverses, etc.) et une partie du transport scolaire journalier (environ 2 500 € par an).

Pour pouvoir financer toutes ces activités, l'amicale laïque a organisé différentes manifestations : marché de Noël en décembre 2015, coupe et vente de bois en février 2016, fest noz au printemps et la fête du far (kig ha fars et animations) en septembre. Elle participe aussi à l'organisation de différents événements tout au long de l'année : l'association a notamment tenu un stand crêpes ou une buvette lors des marchés de producteurs de Bro An Are, au marché sur l'eau ou à la course cycliste. Elle a également tenu un stand crêpes au festival « des fibres aux fils » qui se déroulait aux moulins de Kerouat.

Cette année, la fête du far s'est déroulée dans l'enceinte scolaire. Même si l'organisation de cet événement a demandé encore plus d'effort que d'habitude, les parents étaient ravis d'accueillir les convives au sein même de l'école. La fête était très agréable. C'est toujours l'occasion de partager des moments de convivialité. L'association



tient à remercier tous ceux qui ont aidé à l'organisation de cette fête.

Enfin, en 2016, l'association a également répondu à un appel à projets lancé par le Parc naturel régional d'Armorique, sur le thème de la biodiversité et de la culture. L'école a été lauréate de cet appel à projets, ce qui a permis à de nombreux enfants (les plus grands) de voyager sur l'île d'Ouessant pendant 2 jours : balade ornithologique, visite des musées des phares et balises et du Niou, lecture de paysage. Quel plaisir pour les enfants qui, pour certains, n'avaient jamais pris le bateau !!! En parallèle de ce voyage, les enfants ont créé deux bandes dessinées avec l'aide de l'artiste Régis Bradol. Le PNRA a financé l'ensemble du projet à hauteur de 3000 €.

ASSOCIATION FLAP HA LENN - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Créé en 2011 notre petite bibliothèque municipale fait preuve d'une belle vitalité et constitue un lieu d'échange et de rencontre pour les habitants de la commune. Pour aller plus loin dans le développement de cette structure, la commune et l'association Flap ha lenn mènent un projet d'informatisation de la bibliothèque.

En 2016, la bibliothèque municipale comptait 107 adhérents (dont 99 habitants de Saint-Rivoal). 1700 visiteurs l'ont fréquentée et ont emprunté 1776 ouvrages.

L'objectif de ce projet d'informatisation est de faciliter la gestion des fonds de la bibliothèque municipale, les prêts et les retours de livres, mais également de fournir aux abonnés un nouveau service. En effet, dès que l'outil sera mis en place, vous pourrez, depuis chez vous grâce à une connexion internet ou à la bibliothèque, consulter le catalogue d'ouvrages disponibles, en réserver et accéder à votre compte lecteur pour connaître vos prêts en cours et leurs dates de retour.

4 sociétés ont été consultées au mois de juin 2016 et c'est

la société C3rb qui a été retenue pour mettre en place ce projet d'informatisation. Parallèlement, deux nouveaux ordinateurs ont été achetés par la Mairie : l'un pour l'accès public à internet et la consultation du catalogue, l'autre à l'usage des bénévoles pour l'enregistrement des prêts.

Première étape du projet pour l'équipe des bénévoles de Flap ha lenn : cataloguer tous les ouvrages appartenant à la bibliothèque municipale. Rappelons que la bibliothèque dispose d'un fond de 2120 ouvrages dont 1417 prêtés par le Bibliothèque départementale et 703 en fond propre, issus de dons et d'achats. En avril nous serons formés à ce nouvel outil pour ensuite pouvoir vous proposer ce service.

Ce projet est financé à 75 % par le département du Finistère et nous sommes accompagnés dans sa mise en oeuvre par les services de la Bibliothèque Départementale.

Nous vous invitons à participer à l'Assemblée générale de Flap ha lenn le samedi 4 mars à 18h à la salle polyvalente. Le bilan 2016 et les projets 2017 vous seront présentés.

ASSOCIATION FEST-NOZ AR C'HARTER

L'association « Fest-noz ar C'harter » s'est constituée pour organiser tous les ans un fest-noz dans un des villages de la commune. Le premier a eu lieu en 1997 à Kergombou, et nous fêtons donc cette année nos 20 ans !

Le fest-noz est gratuit et animé par de nombreux chanteurs et sonneurs qui viennent bénévolement en échange du repas. Le dernier fest-noz s'est déroulé dans le hangar de l'ancien CAT et il a rassemblé beaucoup de monde. Nous avons bénéficié de la forte implication de nos hôtes et des bénévoles qui nous ont aidés à préparer le hangar : en effet, nous avons refait « une aire neuve » pour accueillir les danseurs. Comme d'habitude, les gens de la commune, ceux du bourg et des autres villages sont venus manger les crêpes de Marie Thomas. La

fréquentation a été particulièrement importante et le fest-noz s'est prolongé très tard dans la soirée. Le prochain fest-noz aura lieu le 3 juin. Le lieu reste à trouver !

D'autre part depuis 2015, les cours de breton (gratuits) se déroulent dans le cadre de l'association. Ils ont lieu à la bibliothèque, le mercredi soir entre 19h45 et 21h. Il s'agit plutôt de rencontres, de conversations entre des personnes qui ont suivi les cours du soir ou une formation intensive. Ces cours rassemblent des personnes de Saint-Rivoal et des communes environnantes : Lopérec, Botmeur. Nous invitons régulièrement des bretonnants qui viennent échanger avec nous sur différents sujets.

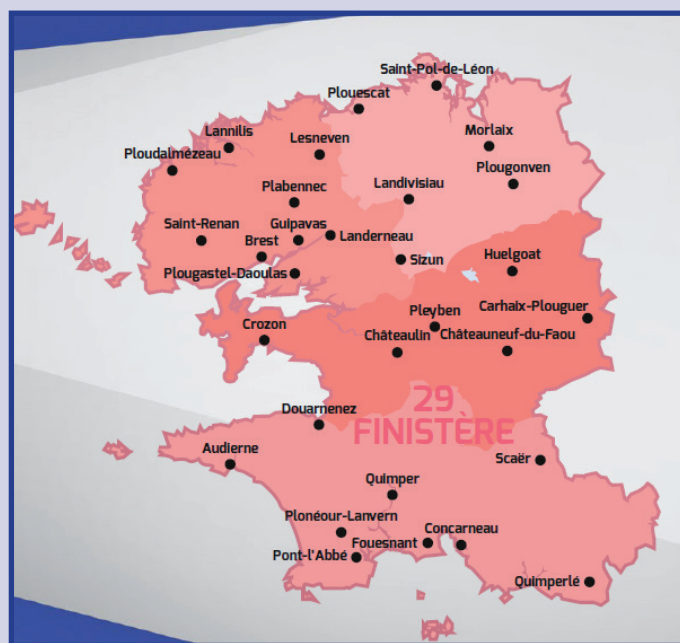
*Annaig Quéré,
présidente de l'association.*

L'État simplifie mes démarches dans le Finistère !

Dans le département du Finistère, depuis le 1^{er} décembre 2016, vous pouvez remplir en ligne (via un ordinateur, une tablette ou un smartphone) votre pré-demande de carte nationale d'identité. Vous n'aurez pas à renseigner de formulaire papier au guichet de votre mairie. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour effectuer votre pré-demande, vous devez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état-civil et votre adresse. Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne. Pensez à noter ou imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie ! Ensuite, vous prenez contact avec l'une des 30 mairies du Finistère équipées de bornes biométriques (voir carte). Vous rassemblez les pièces justificatives (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant) et vous vous présentez au guichet de la mairie pour y déposer votre dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales. Vous retirez votre carte d'identité dans la mairie où vous avez déposé votre demande.

Pour toute information :
www.service-public.fr
www.finistere.gouv.fr



Le Frelon asiatique

Cycle de vie d'une colonie et piégeage de printemps

La femelle fondatrice de frelon asiatique « *vespa velutina nigrithorax* » ne vit qu'une année. Le cycle de la colonie et le nid qu'elle génère est donc annuel.

Sa vie commence en automne et sa fécondation se fait dans la partie supérieure du nid. Les femelles fondatrices mettent la main à la patte pour nourrir les larves et les mâles jusqu'aux premiers gels. Aux premiers gels sérieux, les jeunes femelles fondatrices nouvelle génération, quittent le nid et trouvent une cachette pour passer l'hiver. Le reste de la colonie est abandonné.

Dès les premières douceurs de mi-février (>13°C), les femelles fondatrices sortent d'hibernation, du moins celles dont la cachette permet un réchauffement rapide. Pendant quelques jours, elles se refont une santé en butinant le nectar de quelques fleurs, dont les sucres énergisants sont vitaux. Les rescapées démarrent un nouveau cycle infernal. Chacune sera seule pour fonder une nouvelle colonie : construire le nid (une alvéole chaque jour), pondre (un œuf chaque jour), se nourrir et nourrir ses larves jusqu'à ce que celles-ci deviennent nymphes, puis adultes ouvrières, 45 jours après la ponte de l'œuf. Pendant cette période (du 15 février au 1er mai), elle est seule à assumer la survie de sa colonie. Contrairement aux abeilles, la femelle fondatrice passe la plupart de son temps en dehors du nid, jusqu'à la naissance des premières ouvrières, 45 jours après la ponte du premier œuf, c'est à dire aux environs du 1er mai. Après les premières naissances, la femelle fondatrice est remplacée dans son labeur, elle ne sortira plus du nid, elle ne fera plus que pondre comme une reine jusqu'à 100 œufs par jour et jusqu'à épuisement en automne.

Le moment clé pour piéger les femelles fondatrices se situe donc au sortir de l'hibernation jusqu'au 1er mai ! Pendant cette période, ses besoins sont des sucres pour elle, des protéines d'insectes pour nourrir les larves, du bois et de l'eau pour construire la structure du nid. Elle ne s'aventurera pas sur les ruches, c'est trop dangereux pour elle. La biologie du frelon n'a rien à voir avec celle de l'abeille. Une ruche fait des réserves et la reine vit plusieurs années, elle ne sort pas de la ruche sauf pour essayer. La colonie de frelons meurt sans laisser de réserves, les rescapées de l'hiver devront tout refaire.

L'observation de l'invasion indique qu'en moyenne, le nombre de nids est multiplié par 5 l'année suivante si rien n'est fait. Les frelons européens *Crabro* ne sortent de l'hibernation que lorsque les températures atteignent les 20°C. Du 15 février au 1er mai, chaque année si la climatologie est normale, les frelons asiatiques capturés ne peuvent être que de femelles fondatrices frelon asiatique ! En les capturant au sortir de l'hiver, vous évitez qu'elles ne fondent des colonies qui peuvent atteindre 3 à 4 000 individus, lesquels engloutiront quelques centaines de milliers d'abeilles ou d'insectes durant l'année pour nourrir leurs larves voraces.

Dès que les premiers frelons (nouvelle génération aux environs du 1^{er} mai) arrivent à l'âge adulte, ils remplacent la



femelle fondatrice dans ses tâches d'approvisionnement, de construction et de nourrissage des larves. A partir de ce moment là, la femelle fondatrice devient « reine » et ne sort plus du nid. Elle ne fait plus que pondre et ne mourra qu'à l'automne.

Il est donc clair qu'il n'y a qu'au printemps que l'on peut capturer les femelles fondatrices qui vont générer les colonies de milliers de frelons asiatiques de l'année en cours. Il est tout aussi clair qu'un frelon capturé au printemps (du 15 février au 1er mai, hors aléas climatiques) est une femelle fondatrice.

Une fondatrice arrivée vers 2004, dans une poterie chinoise près d'Agen, a vu sa descendance coloniser la France métropolitaine en 2014, créant de gros dommages à l'apiculture et aux vignobles.

En moyenne les frelons asiatiques sont responsables de 12 décès par an, en France. Leurs nids sont souvent situés dans des haies ou des arbres, alors que les frelons européens font leurs nids à l'abri des intempéries.

Piège à frelons sélectif, bouteille coupée, goulot supérieur inversé

Au fond, comme appât : éponge imbibée d'un mélange 1/3 jus de cassis, 1/3 bière brune et 1/3 vin blanc. L'alcool est un répulsif pour les abeilles. Piège à poser près de camélias en fleurs face au soleil levant dès les beaux jours.



Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, l'été prochain, merci de contacter Joseph PICHON ou Gérard CADIOU. L'insecte est présent localement.

L'association GWENAN BRO PLEIBEN commence à piéger dès mars.

Joseph PICHON

Février

Samedi 18 février
Permanence accès au numérique

de 10h30 à 12h30 à la bibliothèque

Vendredi 24 février
Cinéclub

Film «TABOU» à 20h30 à la salle polyvalente

Samedi 25 février
Permanence accès au numérique

de 10h30 à 12h30 à la bibliothèque

Mardi 28 février
Café - Jeux de société

Dominos - Scrabble et goûter pour tous à 14h - Bibliothèque

Mars

Mercredi 1^{er} mars
Café-ricothé

Pour tous les amateurs de tricot, crochet, broderie, couture de 9h à 12h - Bibliothèque

Samedi 4 mars
Assemblée Générale de l'Amicale Laïque

à la Salle polyvalente à 10h. Elle sera suivie d'un pot de l'amitié !

Samedi 4 mars
Assemblée Générale de FLAP HA LENN

à la Salle polyvalente à 18h. Elle sera suivie d'un pot de l'amitié !

Samedi 11 mars
La Belle Equipe joue Délire de Livres

à la Bibliothèque de Plouzané à 16h

Mardi 14 mars
Café - Jeux de société

Dominos - Scrabble et goûter pour tous à 14h - Bibliothèque

Samedi 18 mars
Malle à histoires

pour les petits de 0 à 6/7 ans à 10h30 - Bibliothèque

Mercredi 22 mars
Café-ricothé

Pour tous les amateurs de tricot, crochet, broderie, couture de 9h à 12h - Bibliothèque

Vendredi 24 mars
Cinéclub

Film «L'ARMÉE DES OMBRES» à 20h30 à la salle polyvalente

Mardi 28 mars
Café - Jeux de société

Dominos - Scrabble et goûter pour tous à 14h - Bibliothèque

Avril

Mercredi 5 avril
Café-ricothé

Pour tous les amateurs de tricot, crochet, broderie, couture de 9h à 12h - Bibliothèque

Samedi 8 avril
Malle à histoires

Date à confirmer - pour les petits de 0 à 6/7 ans - à 10h30 - Bibliothèque

Dimanche 9 avril
Kroazhent accueille les friperies des « utopistes en action »

collectif citoyen qui œuvre dans l'accompagnement de personnes en situation précaire

Lundi 10 avril
Atelier jeux de société pour les pré-ados

Date à confirmer - Sur inscription de 14h30 à 17h - Bibliothèque

Mardi 11 avril
Café - Jeux de société

Dominos - Scrabble et goûter pour tous à 14h - Bibliothèque

Dimanche 16 avril
Participation de l'atelier kan ha diskana au projet « Kant A Gan !!! »

du Printemps de Châteauneuf

Lundi 17 avril
Marché sur l'Eau

au barrage du lac du Drenec - Sizun

Samedi 22 avril
Assemblée Générale association Leur ar C'horneg

à 10h30 suivi d'un repas. Lors de l'AG seront définies d'autres activités dont la sortie annuelle.

Mardi 25 avril
Café - Jeux de société

Dominos - Scrabble et goûter pour tous à 14h - Bibliothèque

Mercredi 26 avril
Café-ricothé

Pour tous les amateurs de tricot, crochet, broderie, couture de 9h à 12h - Bibliothèque

Mai

Dimanche 28 mai
La Belle Equipe joue Délire de Livres

à la salle Fanch Abgrall de Botmeur à 15h

Juin

Samedi 3 et dimanche 4 juin
Rendez-vous au Jardin

dans le jardin de l'épicerie Bro an Are

Dimanche 18 juin
Concert Duo Arrin

composé de Andréa HEANEY (Flûte traversière, voix) et de Richard HEANEY (Guitare, Voix, Percutrum Barytar - Instrument inventé par Richard). Style : Musique classique d'inspiration celtique. Répertoire entraînant, contraste de styles étonnant, compositions inédites, une musique douce et inspirée...
Lieu et horaire à préciser

Vendredi 23 juin
Pique-nique musical sous le hangar

pour accueillir l'été en chansons, en musiques, en danses, ensemble

Juillet

Mardi 18 juillet
Théâtre

la troupe « La Tournée des Abers » nous présentera sa nouvelle pièce

Octobre

Dimanche 8 octobre
Fête de la Pomme, du Miel et des Champignons

site de la Maison Cornec

Samedi 21 octobre
La Belle Equipe joue Délire de Livres

à la salle polyvalente de St Rivoal à 20h30

Novembre

Samedi 4 Novembre
Repas suivi de projections vidéos

proposé par l'association Leur ar C'horneg à la salle polyvalente

INFOS & N° PRATIQUES

SERVICES MUNICIPAUX

Mairie :

Tél : 02-98-81-40-54
Fax : 02-98-81-42-73
Mail : mairie-st-rivoal@orange.fr
Site : <http://mairie-st-rivoal.fr/>

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
10h - 12h ; 14h - 17h

Bibliothèque :

Tél : 02-98-81-45-88
courriel : bibliosaintrivoal@orange.fr

Horaires d'ouverture :

- Le mercredi : 16h - 18h
- Le samedi : 10h30 - 12h30

Gîte communal :

Tél : 02-98-81-40-54
ou 06-04-02-45-26

COMMERCES

Auberge du Menez :

Tél : 02-98-81-45-63
Horaires d'ouverture :
(voir page 17)

Terres d'Arrée Bro An Are (épicerie paysanne) :

Tél : 02-98-81-49-10
Mail : broanare29@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture :
Mardi : 16h30-19h
Vendredi : 15h-19h

Commerces ambulants :

Poissonnerie : jeudi matin

CULTURE :

Maison Cornec :

Tél : 02-98-68-87-76

SERVICES EXTRAMUNICIPAUX

Monts d'Arrée Communauté

12, route de Plonévez du Faou,
29530 LOQUEFFRET
Tél. : 02.98.26.43.99
Fax : 02.98.26.44.58
Mail : cc.yeun.ellez@wanadoo.fr

A.D.M.R. :

Rue Saint Michel, Brasparts
Tél : 02-98-81-46-38

Épicerie sociale :

21 rue de Garsmaria, Pleyben
Permanence le jeudi de 9h30 à 12h

Déchèterie de Kozkérou :

Tél : 02-98-26-67-53

Horaires d'ouverture

Lundi	9 h 20 - 12 h	13 h 45 - 18 h
Mardi Mercredi Jeudi	13 h 45 - 18 h	
Vendredi Samedi	9 h 20 - 12 h	13 h 45 - 18 h
Dimanche	Fermé	

Ramassage des ordures ménagères :

Le mardi

Office de tourisme de Monts d'Arrée Communauté et bureau de poste

Place des Monts d'Arrée,
BRASPARTS
Tél / Fax : 02.98.81.47.06
Mail : otyeun.elez@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de l'office de tourisme :

du mardi au vendredi : 9h - 17h30
samedi : 9h - 12h30/14h - 17h30

Horaires d'ouverture du bureau de poste :

du mardi au vendredi : 09h00-
12h00 / 14h00-16h00
Samedi : 09h00-12h00

NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE :

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Sapeurs-pompiers : 18

Numéro d'urgence européen : 112
numéro de téléphone unique
pour les appels d'urgence dans
l'Union européenne.

*Ces numéros d'urgence sont
gratuits et peuvent être
composés à partir d'un téléphone
fixe ou portable, même bloqué ou
sans crédit. Depuis un téléphone
portable, si le réseau est saturé,
privilégier le 112.*

Pharmacie de garde : 3237
(0,34 € TTC/min)

Pensez à indiquer vos
coordonnées (noms,
prénoms) sur votre boîte
aux lettres pour que les
différents facteurs puissent
identifier votre domicile.

KELOÙ AN TI KÊR

Directeur de publication : Yves-Claude Guillou

Rédaction : Hervé Quéré, Annaig Quéré, Laurent Rannou, Michel Le Signor, Yves-Claude Guillou, Mickaël Toullec, Joseph Pichon, Associations.

Coordination : Mickaël Toullec

Mise en page : Katell Guillou

Photos : Hervé Quéré, Michel Le Signor, Mickaël Toullec, Ecomusée Monts d'Arrée, Bro an Are, Amicale Laique, EPAL

Illustration couverture : Patrick Hervé

